

Raymond LETERTRE

UN AN  
D'ASSEMBLÉES RÉGIONALES  
1974-1975

Conseil Régional  
Comité Economique  
et Social

**BRETAGNE**

Supplement à



N° 62 — Mars 1975 — Prix : 10 F.

Publié en collaboration avec « BRETAGNE-EXPANSION »

**Une revue mensuelle pour  
les responsables de la Bretagne**

**armor**  
*magazine*

directeur : yann polivet

Depuis six ans, mois après mois, « ARMOR Magazine » présente, illustre et commente l'histoire vivante de la Bretagne moderne. Les meilleurs spécialistes y analysent tous les événements politiques, économiques, sociaux et culturels comme ceux de la vie quotidienne.

Dans chaque numéro, Raymond Letertre livre dans une chronique exclusive la synthèse des travaux des Assemblées Régionales.

« ARMOR Magazine » est en vente chez tous les marchands de journaux mais il est prudent de s'y abonner...

**Bulletin d'abonnement**

à découper ou à recopier et à faire parvenir à « ARMOR Magazine » : 10, rue Vicairie  
B. P. 540 — 22010 SAINT-BRIEUC

M. \_\_\_\_\_ Profession : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Souscrit à un abonnement d'un an à « ARMOR Magazine » et verse 50 F (ordinaire) ou 150 F (soutien) par \* : chèque bancaire — chèque postal (CCP 2691.70 Rennes).

Signature : \_\_\_\_\_

\* Rayer les mentions inutiles.

« On s'aperçoit qu'à peu près personne hors de cette enceinte ne connaît l'existence du Conseil Régional ! »

En fin d'après-midi du jeudi 13 février, Maurice Renard lançait l'idée d'un sondage qui corroborerait son impression.

Quelques minutes auparavant Charles Josselin avait demandé au président de « faire une démarche près des Directions des divers organes d'information pour qu'ils donnent plus de place aux débats du Conseil Régional. »

Pour répondre, René Pléven s'appuya sur la suggestion qu'un troisième conseiller socialiste lui avait faite lors séance : « l'un d'entre vous Pierre Bernard m'a souligné qu'un magazine... rend compte avec beaucoup d'exactitude et d'intelligence des travaux de notre Conseil Régional. Et il m'a suggéré que nous pourrions peut-être obtenir des hors-tirages : ils nous permettraient de distribuer ces comptes rendus qui n'ont aucun caractère partisan, sur l'activité du Conseil Régional. Je vais examiner cela dans l'intervalle qui nous sépare du 17 mars. »



Sans plus attendre nous avons regroupé tous les articles parus en une brochure commode à feuilleter, espérant fournir ainsi une documentation accessible à un grand nombre, qui ferait mieux connaître les possibilités et les limites des Assemblées Régionales actuelles.

Mois après mois ARMOR-MAGAZINE suivra de nouveau par Raymond LETERTRE la vie de l'Etablissement Public Régional, et si ce cahier aura paru utile, nous pourrons publier l'an prochain le « Deuxième année d'Assemblées Régionales ».

Armor-Magazine - Bretagne-Expansion.

# Un an d'assemblées régionales en BRETAGNE

N° et date	Page	Contenu
ARMOR 1974		
Pour le public absent des séances publiques		
49 - Février.		
MISE EN PLACE marquée par des abstentions au Conseil des départs au Comité	4	<ul style="list-style-type: none"> <li>Géographie et politique.</li> <li>Tirer de la loi : tout... même un peu plus</li> <li>Comme une voiture bien équilibrée.</li> </ul>
50 - Mars		
Premier budget : 37 MILLIONS DE DÉPENSES DIRECTES	5	<ul style="list-style-type: none"> <li>De nouveaux centimes locaux.</li> <li>Un jouet pour néophytes ?</li> <li>Une goutte d'eau lourde.</li> <li>Un clivage tortueux.</li> <li>La frontière finance.</li> </ul>
51 - Avril		
BUDGET DE RODAGE, mais déjà budget d'aménagement du territoire et de solidarité régionale	6	<ul style="list-style-type: none"> <li>Trois tentatives repoussantes.</li> <li>Le meilleur critère de choix : le pouvoir multiplicateur.</li> <li>Le meilleur groupe de démocratie : le pays.</li> <li>Maitre d'un Fonds d'action régionale ..</li> <li>De la raison au rêve.</li> <li>Deux dominantes : la Bretagne intérieure et les télécommunications.</li> </ul>
52 - Mai		
A la session de printemps, UN RAPPEL VÉHEMENT : L'AUTONOMIE RÉGIONALE	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mais... comment dépenser l'argent ?</li> <li>Le Conseil à 55 ans, le Comité 52 ans ...</li> <li>Un zéro significatif.</li> </ul>
Tableau du budget 1974	8	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appel à manifester ses prises de conscience.</li> <li>L'Etat discute moins avec les préteurs étrangers !</li> <li>Un jour cela se fera... pourquoi pas tout de suite ?</li> <li>Nous gardons un œil ouvert</li> </ul>
53 - Juin		
Un million pour des études c'est trop et c'est trop peu. DEUX ACCENTS : RIGUEUR, ACTUALITÉ	9	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un menu dérapage.</li> <li>Il faut-il un Breton à Caracas ?</li> <li>Une force de la Bretagne : sa culture.</li> <li>La région voit les choses à sa façon ...</li> <li>Réserve sur réserves.</li> <li>Savoir, c'est pouvoir.</li> </ul>
54-55 - Juillet-Août	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>Oui dit aménagement, dit maîtrise du sol : LA PARADE DES RESERVES FONCIERES</li> </ul>
	11	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Une collaboration à lubrifier.</li> <li>● Agir vite mais pas à la légère.</li> <li>● Le noyau doit du tiers naturel.</li> <li>● La préférence régionale au tiers ...</li> <li>● ... et une agence bretonne.</li> <li>● Conforter la redéance d'espaces verts.</li> <li>● De conservatoire en observatoire.</li> </ul>
	12	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Six délégués chez le Premier Ministre.</li> <li>● Curieux coup de frein.</li> <li>● Un parcours d'obstacles.</li> <li>● Mieux qu'une association, une société</li> <li>● A la recherche d'un père.</li> <li>● Soupleesse ou incongruité ?</li> <li>● Raccordements contre fluidité.</li> </ul>
	13	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Trois tentatives repoussantes.</li> <li>● Le meilleur critère de choix : le pouvoir multiplicateur.</li> <li>● Le meilleur groupe de démocratie : le pays.</li> <li>● Maitre d'un Fonds d'action régionale ..</li> <li>● De la raison au rêve.</li> <li>● Deux dominantes : la Bretagne intérieure et les télécommunications.</li> </ul>
	14	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cent participants mais pas d'étudiants.</li> <li>● Des statistiques faussées par l'alcoolisme</li> <li>● Ne pas aggraver le vide médical des campagnes.</li> <li>● Des personnes qui font plus de taxi que de médecine</li> <li>● Le marché noir des infirmières.</li> <li>● Des « assistés » aux malades.</li> </ul>
56 - Septembre	15	<p>La Réforme Régionale est-elle sérieuse ? Un révélateur : L'EMPRUNT DE 100 MILLIONS POUR LES TELECOMMUNICATIONS</p>
	16	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jean Rostec : faire un pas de plus vers le pouvoir de décision</li> <li>● René Pléven : « la région ne cherche pas à constituer une troisième administration.</li> <li>● Inter-sessions de six mois : ouverte et pas trop rennaise</li> <li>● Une levée de quenouilleurs !</li> <li>● Pourquoi se réunir en 1975 ?</li> </ul>
57 - Octobre	17	<p>Deuxième session ordinaire : C'EST ENCORE LA MARCHE DES TATONS</p>
	18	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Jean Rostec : faire un pas de plus vers le pouvoir de décision</li> <li>● René Pléven : « la région ne cherche pas à constituer une troisième administration.</li> <li>● Inter-sessions de six mois : ouverte et pas trop rennaise</li> <li>● Une levée de quenouilleurs !</li> <li>● Pourquoi se réunir en 1975 ?</li> </ul>
58 - Novembre	19	<p>A la session d'automne, un jeu fait de marches en avant et retours en arrière</p>
	20	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cas de conscience sur plan brisé.</li> <li>● Le « centre » breton serait logiquement la Bretagne « centrale ».</li> <li>● La raison malmenée par les modalités de l'enjeu</li> <li>● Des routes et des espaces.</li> <li>● Un budget peu-de-chagrin.</li> <li>● La fiscalité dans une fourchette</li> <li>● Tour à tour informateur et informé.</li> </ul>
59 - Décembre	21	<p>LE PLAN MEDICO-HOSPITALIER BRETON</p>
	22	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 1 milliard 1/2 pour estomper l'un des points noirs de la Bretagne</li> </ul>
	23	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cent participants mais pas d'étudiants.</li> <li>● Des statistiques faussées par l'alcoolisme</li> <li>● Ne pas aggraver le vide médical des campagnes.</li> <li>● Des personnes qui font plus de taxi que de médecine</li> <li>● Le marché noir des infirmières.</li> <li>● Des « assistés » aux malades.</li> </ul>
	24	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Cent participants mais pas d'étudiants.</li> <li>● Des statistiques faussées par l'alcoolisme</li> <li>● Ne pas aggraver le vide médical des campagnes.</li> <li>● Des personnes qui font plus de taxi que de médecine</li> <li>● Le marché noir des infirmières.</li> <li>● Des « assistés » aux malades.</li> </ul>
60 - Janvier	25	<p>1975, ANNEE DE PRÉPARATION DU VII<sup>e</sup> PLAN. Imagination raisonnée pour les choix d'aménagement. Incredulité sceptique sur les crédits disponibles</p>
	26	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Quelqu'un frappe à la porte.</li> <li>● Une enveloppe globale à la discréction de la Région.</li> <li>● Equilibrer : l'urban, la côte et... ailleurs</li> <li>● Intégrer : l'eau - dela - du - rivage -</li> <li>● Tourisme : on actif et passif au bilan</li> <li>● La culture bretonne en miettes ?</li> </ul>
61 - Février	27	<p>COMMISSION DELEGUE : pierre d'attente pour une autre région, amorce d'un pouvoir en continu</p>
	28	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Par les titres.</li> <li>● Comme l'arc-en-ciel.</li> <li>● Les leçons de l'histoire</li> <li>● Chopper la loi sans chopper</li> <li>● Beaucoup de choses se jouent là.</li> </ul>
62 - Mars	29	<p>Prémices mi-temps sous le signe du Verseau. FAIRE LE PLUS... AVEC LE MOINS !</p>
	30	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et mandat des conseillers</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> </ul>
63 - Avril	31	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contre : pour le logique — Pour : contre le répit.</li> <li>● Toujours « sans domicile fixe ».</li> <li>● Un article de loi pour la première fois utilisée. Un autre débordé</li> </ul>
	32	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 5 : le chiffre de l'union manquée.</li> <li>● A quel âge la Région sera-majeure ?</li> <li>● Des correspondants pour mettre l'information au niveau de la vie.</li> <li>● (Tables du budget 1975).</li> </ul>
	33	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Contre : pour le logique — Pour : contre le répit.</li> <li>● Toujours « sans domicile fixe ».</li> <li>● Un article de loi pour la première fois utilisée. Un autre débordé</li> </ul>
	34	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et mandat des conseillers</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> </ul>
	35	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	36	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	37	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	38	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	39	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	40	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	41	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	42	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	43	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	44	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	45	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	46	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	47	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	48	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	49	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	50	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	51	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	52	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	53	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	54	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	55	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	56	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	57	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	58	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	59	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	60	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	61	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	62	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	63	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	64	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	65	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	66	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	67	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	68	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	69	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	70	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	71	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	72	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	73	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	74	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	75	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	76	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	77	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	78	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	79	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	80	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	81	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	82	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	83	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	84	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	85	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	86	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	87	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	88	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	89	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	90	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	91	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	92	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	93	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	94	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	95	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	96	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	97	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	98	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	99	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	100	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	101	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	102	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	103	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	104	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	105	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	106	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	107	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	108	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	109	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	110	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	111	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	112	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	113	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	114	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	115	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	116	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	117	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	118	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	119	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	120	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	121	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	122	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	123	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	124	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	125	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> <li>● Commissions</li> <li>● Groupes d'études et de recherches</li> </ul>
	126	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 6 et 12</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● 15 et 18</li> <li>● 21</li> <li>● 21 et 24</li> <li>● et 33</li> </ul>
	127	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Liste et fonction des membres</li> <li>● Bureau</li> </ul>

GUEDO des Côtes-du-Nord (56 voix), Jean SERGENT du Finistère (33 voix), Pierre de CHELUS, d'Ille-et-Vilaine (22 voix) et Louis ROBIG, du Morbihan (59 voix).

#### tirer de la loi : tout... même un peu plus

« C'est l'un des plus grands honneurs de ma vie, devait souffler le Préfet René PELLETIER, à l'issue du premier conseil le Conseil Régional de BRETAGNE. Cette institution est à la fois laboutissement d'une prise de conscience et le commencement d'une évolution administrative.

« Avec le Conseil Economique et Social, le Conseil Régional représente un capital humain énorme pour la région. Nous aurons à respecter les traditions, à faire aussi la synthèse des deux systèmes, aider tous les Pays bretons, même ceux qui voteraient à l'origine, ont été scindés par les limites des départements.

Quels sont les difficultés de 1974, la crainte de l'inflation, le scepticisme... ne cassent pas l'élan de la Bretagne... Il nous faut tirer de la loi tout ce qu'elle peut donner et même un peu plus ! »

Pierre LELONG refusa cette leçon de morale, gage de malaise d'accord avec Mme Hélène LABORDE, secrétaire.

« Je voudrais une fois pour toutes qu'on ne joue pas trop de blindu dans nos assemblées, et qu'on ne se lance pas de bruyères pour dire qu'en a cueilli le plus ! »

comme une voiture bien équilibrée

Deux jours après, le C.E.S. s'organisait à son tour sous la direction de son doyen Hyacinthe BELBOCH.

A l'appel manquant les trois représentants du syndicat C.G.T. et du C.D.J.A., les trois de la C.F.D.T. n'avaient pas été désignés et ne pouvoient être comptés absents !

Pour la présidence Jean-Claude TOSSET présentait Jean ROUYER, l'Union régionale ; F.O. Paul COLLINOT ; enfin Victor de CADENET se présentait lui-même. Au premier tour ils obtinrent respectivement 30, 15, et 17 voix contre 5 blancs. Victor de CADENET se désistait pour le second tour : il obtiendra plus tard la présidence de la Commission Déleguée.

Jean ROUYER était élu par 36 voix contre 24 à Paul COLLINOT.

Après une suspension de séance demandée par Joseph MARTAY afin de désamorcer les référédances ouvertes, les deux hommes se complétèrent le bureau étaient mis aux voix. Quelques « contre » et quelques abstentions atténuaient les résultats.

Raymond LETERTRE.

tats pour les six vice-présidents ; l'unanimité était acquise pour les trois secrétaires et les trois membres.

« Deux maîtres-mots dominent notre assemblée, devait dire le Président Jean ROUYER : économie et social. L'économie est la pire des choses, si elle devient un but traitant l'homme comme un robot à produire, elle est mortelle. Mais un accroissement du niveau de vie elle apporte la joie de vivre. Il y a dans notre région, des forces et des lâches, mais il faut s'appuyer sur celles-là... Que la Bretagne soit comme une voiture aux quatre roues égales, nous devons veiller à l'équilibre de tous les secteurs, de tous les Pays ».

De son côté le Prajet reprenait l'exposé qu'il avait donné au Conseil Régional.

L'après-midi Paul COLLINOT demanda de faire une communication au nom du Comité Régional. « Après l'installation définitive du Conseil Economique et Social, nous le quittons... Parmi les personnes qualifiées, « en effet, se trouve de fait un représentant de la C.F.T. » C'est l'une des raisons qui avaient motivé l'opposition entre C.G.T. et de la C.F.T. F.O. rejoignit ainsi les autres centrales syndicales.

Daniel BRIS, puisqu'il s'agissait de lui, regagna : « C'est une remise en cause de la liberté d'expression en France : nous sommes ici avec une même conscience régionale, pas une conscience politique ». Jean ROUYER ne put que prendre acte du départ de Paul COLLINOT.

Les deux Assemblées devaient se réunir le même jour le 26 janvier, mais séparément (le Conseil Economique et Social à la salle du District, le Conseil Régional à la Maison des Métiers qui deviendrait le siège provisoire des réunions) afin de revenir au point leur règlement intérieur et organiser leurs commissions.

Raymond LETERTRE.

## les institutions régionales

### Premier budget

### 37 millions de dépenses directes

Mises en place le 9 janvier, pour le Conseil régional de Bretagne, le 11 pour le Comité économique et social, les deux nouvelles assemblées régionales ont adopté spacieusement leur règlement intérieur et organisé leurs commissions, le 20 janvier.

Le premier conseil régional comportait des décisions sur le budget 1974 de l'établissement public régional et des avis à donner au préfet de région sur les « conditions d'utilisation des crédits dévolus au Comité pour les programmes 1974 ». Sans compter les rapports d' « Orientations générales », cela faisait volontiers plusieurs mois de travail pour examiner de près, même ces 20 dernières minutes, toutes les propositions de rapport et qui synthétisent 4 000 pages de rapports !

Impérissable donc de présenter ici le travail réalisé en ces premières semaines, mieux vaut choisir, quitte à revenir sur la discussion des orientations générales. Or, une seule décision a été réservée prise, celle sur les ressources fiscales du budget 1974. Le choix s'impose.

Tant au Comité qu'au Conseil, ce sujet fut débattu. Pour beaucoup, il résultait de l'absence de toute mesure nationale, mais si l'Etat n'a pas affecté aux régions, mais il faut bien s'inscrire devant la loi et décider, sans attendre, de ce qu'il faut faire. L'importance dont avait alors le ministre des Finances, sous tous les régimes, de réclamer, en priorité, qu'il se démette de ses pouvoirs ! Alors, a débuté une partie de la recherche de l'Etat, la région doit bien recourir aux impôts locaux.

Un joueur pour néophytes ?

Mais pour quoi faire ? « Comment fixer des recettes quand on ne sait absolument rien de la façon dont elles seront utilisées ? » L'interrogation était lancée au Comité, mais le furent par Michel Cointet, président de la Commission des finances et du budget régional. « Doit-on appeler le maximum de ressources et les utiliser ou bien se contenter d'une partie du possible en attendant de définir une politique d'action. Ce serait pourtant, une partie importante de la région, le budget régional balbutiant comme un joueur qui n'a rien à dire, qui sommeille dans l'ombre ! »

A la fin de la réunion, la commission des finances et du budget régional, après avoir opté pour un budget restreint, que l'Etat devait prendre pour 1974, pour 1975 et pour 1976, a été formée pour Michel Cointet. « Décider 22 millions en 1974, c'est accessible, le problème est de prendre le maximum de garanties que les ressources d'aujourd'hui ne viennent pas seulement s'ajouter aux crédits de l'Etat. »

La peur de ne voir qu'un financement complémentaire et non un financement moyen, a été l'apanage de Raymond Letertre, service fiscal, la surtaxe sur les cartes grises : au gré des votes, elle pouvait osciller entre 8 et 16 millions. Pour la Bretagne, l'effort sera, fut la principale pierre d'achoppement, le reste doit provenir d'une taxe additionnelle aux impôts directs perçus au profit des départements et des communes. En clair, de nouveaux « centimes » additionnels aux fameuses « quilles vieilles » (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe professionnelle non bâties, taxe d'habitation et patente).

L'originalité bretone tiendrait, toujours selon la commission, à renvoyer intégralement à la recette de l'Etat additionnelle

sous impôts locaux, à choisir par contre le taux maximum pour les trois autres séries. Au total, pour son premier budget, la région devrait verser au moins 5 millions, soit la moyenne de 9 F par habitant.

#### Une goutte d'eau... lourde

Cette huit des 15 francs pris comme budget dans le rapport du préfet de région dans son discours, Olivier Philip tenait à souligner en présentant cette hypothèse de rebroussement : « un budget par respect pour vos assemblées ». Basée sur la recherche du maximum de ressources fiscales autorisées par l'Etat, cette estimation dépendait précisément, comme une position : il fut préférable de prendre pour base le franc, le caractère d'une monnaie nationale rendant le choix des coefficients multiplicateurs adaptés à 10 ou 12.

C'était bien des 15 francs pris comme budget dans son discours par le Comité économique et social, quatre jours auparavant. C'est le président de la Commission des études sociales le 10 janvier, qui avait alors proposé de prendre ce budget et que ce budget devait être le maximum possible. « Ne prélever aucun impôt supplémentaire au-delà de ce budget, mais faire en sorte au moins une certitude : ce qui sera prélevé dans la région sera utilisé dans la région. »

La Commission des finances, présidée par Daniel BRIS, estimait que « se doter de moyens financiers, c'était faire un acte de foi dans la région ». Sans oublier de se prononcer sur l'avenir, mais il était encore imprévisible de décider le maximum des ressources permises : « les 37 millions ne seraient sans doute qu'une partie de ce que l'Etat peut faire, mais pas une raison de les négliger. »

Et puis, ajoutait Jean Rouyer, le président du Comité, « que la région prenne ses responsabilités et que l'Etat la finance, mais elle ne pourra obtenir le maximum qu'en donnant elle-même le maximum, nous demandons de l'état français, à l'heure d'aujourd'hui, une régionalisation du budget régional. » Par son unicité, le comité entendait bien aussi jouer son rôle précis dans l'élaboration des décisions, déclarait le président : « en aucun cas l'inverse ne doit se produire car sinon je ne vous plus la nécessité de deux assemblées. »

#### Un clivage tortueux

Basé sur la Commission des finances du Conseil, avait rencontré celle du Comité puis en séance plénière cela ne parut guère. Il aurait été nécessaire de voter ensemble, mais les deux assemblées connaissent la situation du comité et, surtout, les raisons du vote unique. Pour le cas où il aurait été invité à parler, le comité aurait été invité à parler, mais il n'aurait été même dans les rangs du conseil.

Il y passa de longues heures d'affrontement jusqu'à ce que Pierre Maury, président de la Commission des études de l'Etat, domine au président René Pie

## Conseil régional de Bretagne 1975

### LISTE DES CONSEILLERS (Noms, prénoms, mandats)

ALLAINMAI Yves	Député du Morbihan
	Conseiller municipal de Lorient
ARZEL Alphonse	Conseiller général du Finistère
	Maire de Ploudalmézeau
BAGNEUX Jean (de)	Sénateur des Côtes-du-Nord
	Conseiller général
	Maire de Quintin
BECAM Marc	Député du Finistère
	Conseiller général de Quimper
BELLARD André	Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
	Maire de Combourg
BENARD Henry	Conseiller général du Finistère
	Maire d'Arradon-L'Abbe
BENNETOT Michel (de)	Député du Finistère
	Conseiller général
BERNARD Pierre	Sénateur municipal de Lorient
BEREST Eugène	Député de Brest
BOURIDELLES Pierre	Député des Côtes-du-Nord
	Conseiller général
	Maire de Louannec
BOUVARD Louis	Député du Morbihan
CAILL André	Député du Finistère
	Maire de Plouzévédé
CHAUDIE Jean-Pierre	Adjoint au maire de Rennes
CHELAS Pierre (du)	Vice-président du conseil général d'Ille-et-Vilaine
	Maire de Paimpol
COINTAT Michel	Député d'Ille-et-Vilaine
	Maire de Fougeres
COLIN André	Sénateur du Finistère
	Président du conseil général du Finistère
CRENN Jean	Député du Finistère
CRESSARD Jacques	Député d'Ille-et-Vilaine
	Conseiller général
CRESEVEUR André	Conseiller général des Côtes-du-Nord
	Maire de Ploumilliau
DESOUCHEZ Jacqueline (Mile)	Conseiller général de Brest VI
DOULI Yves	Conseiller municipal de St-Brieuc
DUVAL Michel	Adjoint au maire de Rennes
	Conseiller du district de Rennes
ESTEVE Yves	Sénateur d'Ille-et-Vilaine
	Conseiller général

(suite page 12).

van de la donner la parole. Ce fut une occasion tout de suite saisie par « la gauche » (économiste, socialistes et PS), de rappeler : « si elle nous réussit, la compétence du Comité économique et social puisque les syndicats ouvriers en étaient absents ». « Si le Comité n'a pas pu se réunir, Lemoix nous quitte la séance ».

Se retranchant derrière un article du règlement, interprété au cours d'une brève séquence comme une volonté de faire échouer la proposition de Pierre Mchaigne. Et, précis de la biodynamie des stances, il y eut un curieux échange de civilités entre le député et le sénateur de la tribune, l'autre dans les travées du public qui, normalement, ne doit en aucun cas intervenir.

Pierre Mchaigne avait été l'un des défenseurs de l'option des 15 francs « particulièremment importante à l'heure de la préparation du Plan ». « Chaque moins de 15 francs, c'est un sacrifice pour nous-mêmes », pourquoi hésiter ? « Il y a des gens qui attendent d'être aidés ».

« Prélevé de nouveaux centimes, dit pour la première fois Yves Le Faou, c'est renforcer une injustice, nous ne pouvons l'accepter ». « Voter des centimes en 1974, ce n'est pas normal, mais l'assurance sociale, ça va être différent ».

Pour les raisons différentes, l'assemblée se trouvait donc en séance de nuit fort divisée et dans l'ambiguïté : « Je vote pour la gauche, mais je n'ai pas envie de voter avec les tentes des groupes politiques, un peu plus sans doute avec l'age ».

Il fut alors décidé que les deux présents dans la salle, 22 avaient pris soin de laisser une délégation de pouvoir, mais les 17 autres, mis à part quelques exceptions, votèrent dans un sens ou l'autre, totalement déstressés du vote ? Vingt-deux pour cent de non participants, pour un vote public sur le premier budget proposait par le Etat, l'investissement public régional, c'est beaucoup !

### La frontière finances

La répartition des 37 millions fut rapidement adoptée à 30 contre 7 (la gauche) d'une façon très voisine de la validation proposée par le Comité : 2,6 millions de taxes et les peines de l'Etat, 10 millions pour les cartes bleues, 11 de taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publication foncière, 10,1 million sur les cotisations.

Concernant le Comité économique et social qui s'était prononcé à l'unanimité encore, afin de bien marquer le principe de ce moyen de financement, un emprunt de 10 millions de francs, le Conseil demande seulement au préfet de préparer pour le mois de mars une double proposition : sans ou avec emprunt et alors dans quelles conditions.

La session de mars sera donc de nature significative : quelles décisions prendra la région pour appliquer les fonds de la partie II du Plan ? M. le Conseil : « on ne crée pas de ressources sous motifs préalables », n'a pas prévu, la perspective d'« actions motrices » ouverte par le rapport de l'Etat, mais André Lébard, Henri Freville, André Collin et d'autres n'ont pas convaincu. Beaucoup pensaient tout bas ce qu'à Pierre Lemoix dit tout haut : « Les dernières affirmations : « Ce sont des affirmations de principe, ce n'est pas évident ».

Quelques députés ont bien passé, en tout cas, durant les débats cette petite phrase d'un rapport du Conseil de l'Europe : « Les moyens financiers, voilà les limites vraies de la région ».

Raymond LETERTRE.

## les institutions régionales

### Budget de rodage

#### mais, déjà, budget d'aménagement du territoire et de solidarité régionale

LES INONDATIONS, particulièrement de Morlaix et Quimper, auront permis aux associations de citoyens de faire leur entrée dans l'actualité. Le 23 février, en effet, le bureau du Conseil régional se réunissait à la préfecture de Rennes pour élire les adhérents à la commission Piveteau et en présence de Jean Royer, président du Comité économique et social ; il décida de proposer à la session du 25 mars de voter sur le budget régional, d'un crédit de 500 000 francs aux départements éprouvés.

Mais le tout nouveau établissement public ne peut pas faire de subventions aux collectivités : ce crédit devra être utilisé aux investissements destinés à la réparation des dommages ou à des travaux d'équipement collectif dont la nécessité est apparue au cours du sinistre.

#### Trois tentatives repoussées

Voilà une proposition d'affectation d'un demi-million sur les 37 votés le 5 février. Les séances du 15 mars, ainsi que le Comité économique et social des Côtes-du-Nord le 26 mars pour objectif de se prononcer sur cette proposition exceptionnelle. Il n'y a pas de filet apporté en prévoissons d'autre autre et surtout sur les dispositions financières du projet de budget établi par le préfet.

Ce programme des dépenses d'investissements a été bâti à la suite des avis donnés lors de la séance de mars par les conseils et les membres du Comité sur huit dossiers d'orientations générales : « ces orientations générales ne sont pas un projet », dit Olivier Philip, « l'objectif que nous cherchons pour servir ce que vous voulez faire ».

C'est Jacques Le Meur, son président adjoint, qui a fait état, à la séance du 1<sup>er</sup> février, les réflexions du Comité économique et social sur ces huit documents. Quelques remarques supplémentaires relèvent les préoccupations du C.E.S.

La région doit absolument pas succomber à la tentation de BORDEAUX. LES TROIS premiers secteurs où le retard d'exécution du Plan apparaît le plus grand, ni subventionner les collectivités locales ayant de mal à faire avec le préfet, mais privatiser. Sans concession : la région pourrait attirer l'attention de l'Etat sur l'urgence à régler ce problème en lui conférant un rôle symbole.

Autres tentatives à repousser : L'ASSISTANCE : ce serait dilapider le budget et provoquer surenchères ou luttes influentes au sein des collectivités. La FOULE DES CITOYENS, enfin : « Comme Jules les grands hommes, dit Jacques Le Meur, la région consacrera les crédits à la réalisation d'ouvrages compliqués pour plusieurs générations futures qu'elle a existé ».

L'important, c'est que la région reste fidèle d'autre contraintes que celles de la loi et des décrets, sans donc fixer de manière rigide ni taux maximum ni minimum de subvention qui soit assez prononcé aussi pour ne pas accepter d'engagement acharné d'une année.

#### Le meilleur critère de choix : le pouvoir multiplicateur

Malheureusement, le C.E.S. a demandé personnellement aux opérations du préfet : les ressources doivent financer du NOUVEAU, non ce qui est déjà prévu. Un Plan ou dans les budgets départementaux et communautaires pour insister sur l'urgence de l'équipement hospitalier en Bretagne, le C.E.S. verrait bien un crédit supplémentaire pour l'application du budget régional.

Les préférances doivent toujours aller à des opérations présentant l'EFFECT MULTIFACILEUR : économie maximum et susceptibilité d'améliorer en même temps le CADRE DE VIE. Le développement de l'énergie thermique et de l'industrie, particulièrement de 50 %, mais avant de se prononcer il est nécessaire que les professionnels eux-mêmes établissent des priorités. Mais, dans ce sens, 10 % des réserves pourraient être affectées aux réserves foncières littorales, sous la réserve que l'Etat accepte de compenser les pertes de taxe sur les propriétés d'un montant égal.

Concernant 20 %, les députés a peu près, en particulier pour terrains axes nord-sud, à condition que les départements acceptent un effort du même ordre. Télécommunications, réseau de distribution

et de transport, le budget régional devrait être accéléré à 100 %.

Autre raison de reprendre l'effort : la sécurité dans les zones industrielles, au moins dans le sens de l'application du CADRE DE VIE.

Qui les Bretons puissent participer vraiment à l'organisation de ce plan, ce sera sans doute au titre du VII<sup>e</sup> Plan. Ce ne sera pas le moindre rôle des assemblées régionales d'être un interlocuteur attentif et respectueux de la citoyenneté locale ; en ce sens, la commission estime que « trois ou quatre expériences de débats publics, ou au moins de discussions publiques, suffisamment bas, c'est-à-dire les "PAYS" ».

D'autre part, si le VII<sup>e</sup> Plan doit marquer un progrès dans le sens de l'application de la décentralisation, il est souhaitable que la subvention globale ne revienne plus aux

d'énergie (gaz naturel...), de l'eau, rebollement (notamment en Bretagne centrale...) et promotion régionale (industrielle, agriculture, tourisme) mais aussi autant de rubriques prioritaires.

A ce pas oublier que tout cela a pour l'économie et au service de l'homme et l'environnement, mais aussi pour l'action sociale et culturelle. « Les commissions estiment que des instances d'une importance déterminante doivent être créées pour assurer la création d'institutions de recherche et d'animation, à la réalisation d'études qui s'avèrent nécessaires au service du territoire et de l'innovation technique et culturelle, de la promotion sociale et culturelle des personnes ».

Rien d'autre devrait être traduit bien l'espérance de prudence du C.E.S. : « Une partie du budget ne devrait pas recevoir d'ajustement immédiat, mais être réservée à la région d'intervention au coup par coup, à la manière du Fonds d'intervention de l'Etat ».

Ensuite, il faut faire de la recherche et de l'innovation technique et culturelle populaire, des activités socio-éducatives, de la promotion sociale et culturelle des personnes ».

Enfin, un dernier avis qui traduit bien l'espérance de prudence du C.E.S. : « Une partie du budget ne devrait pas recevoir d'ajustement immédiat, mais être réservée à la région d'intervention au coup par coup, à la manière du Fonds d'intervention de l'Etat ».

Et, pour terminer, il faut rappeler que le tourisme n'est rien qu'une des priorités de la région, mais il n'a pas été évoqué dans le cadre de la décentralisation.

Le meilleur groupe de démocratie : le "Pays"

Trois jours plus tard, le 1<sup>er</sup> mars, par rapport au rapport de l'Etat. Malheureusement, présentant l'avis de la commission des Etudes, le Conseil régional s'interroge sur les préoccupations de l'Etat, en particulier pour les collectivités territoriales, afin de stopper l'exode. Que les Bretons aient raison ou non, mais au moins il faut écouter, au moins débattre, au moins commenter : seul Jean Guyonvarc'h fit remarquer que le tourisme n'est rien qu'une des priorités de la région, mais il n'a pas été évoqué dans le cadre de la décentralisation.

Un effort pour l'équipement hospitalier, 100 salles de radiographie à l'hôpital de Ploërmel. (Photo : G. Dauphiné.)



### Un zéro significatif

En séance plénière, il n'y a eu pratiquement pas de débat au CES : les commissions avaient travaillé toute une journée et l'ensemble des avis, sur présentation de Jean Guyomarc'h, rapporteur de la commission des finances, furent votés en une matinée.

Au C.R., par contre, les commissions n'avaient disposé que de 1 ou 4 heures, et de longues séances de séances plénaires devinrent des échanges de commission.

Pierre Lelong, était rapporteur de la commission des finances tout à fait normalement, d'un mètre et demi.

Certains le lui reprochèrent. « Il plusieurs fois il s'efforça de ramener à la vraie question, celle sur laquelle il faudrait voter,

» La commission des finances, dans ce qui de tout, reprocha Yves Bourges, les autres

n'ont plus rien à faire, on devrait tous faire partie de la commission des finances ».

« Environ 190 millions de travaux à côté des 525 millions d'équipement des quatre départements, ce n'est pas très souhaitable », Pierre Lelong, les décisions que nous proposons doivent garder un caractère provisoire, il faut donc d'abord l'avoir fait que l'on n'est pas sûr de prendre les bonnes décisions. Pourtant ce sont des décisions sans précédent, elles vont justifier l'évidence. Pour aujourd'hui, les projets les plus valides freinent sur les projets les plus souhaitables.

Dans les deux assemblées, l'unanimité était depuis longtemps votée sur ce point. Elle fut traduite par un vote symbolique dans la colline des dépendances de la ligne Ecoles Maternelles de Bretagne Intérieure. Déjà le CES avait ramené la subvention des associations proposée à 16, Pierre Denis ayant au contraire demandé qu'il puisse aussi d'apprendre le breton dans ces écoles. Ce n'était pas que les conseillers n'avaient pas pour importance cette rubrique : Michel Douriez, membre du bureau de l'association précédente il avait été décidé de faire un effort sur les maternelles ! Mais le C.R. vota ainsi marquer qu'il n'avait pas à se mêler d'une affaire concernant l'édu-

cation nationale : le rejet de cette ligne budgétaire ne se fit en définitive que par 31 voix contre 20.

cation nationale : le rejet de cette ligne budgétaire ne se fit en définitive que par 31 voix contre 20.

### Appel à manifester... ses prises de conscience

Que recouvre cette « Bretagne intérieure » à laquelle 56,75 % devait aller ? Le point d'interrogation demeure après tous les essais de définition. Fallait-il s'en tenir aux îles et au territoire CELIB (comité d'étude et de liaison des intérêts bretons) soit 46 cantons. Mais il y manque Braspart directeur plusieurs, une partie des Monts d'Arrée, le Port du Faou, etc. Mais sans rien empêcher un conseiller revendiquer la place de l'île de Bréhat en Bretagne intérieure !

Alors que les deux expressions ne reflètent pas tout des réalités, mais l'opposition sera jusqu'à opposer la Bretagne Intérieure et la Bretagne intérieure en crânant que ne se dessine une troisième zone d'urbanisation qui pour le coup deviendrait la délaissée.

Fallait-il s'enferrer dans une définition géographique si serrée, et par conséquent trop étroite ? Joseph Martenau au CES.

Les cantons proches du chef-lieu de département ou traversés par une route à quatre voies ».

Les zones en urbanisation ont, elles aussi, des difficultés, intervint Henri Frédéric au C.R. Nous avançons là sur un terrain glissant, mais nous devons faire avec des excommunications et je m'abstiens dans un tel vote. C'est le grand défaut de notre région, le grand de nos amis les élus, c'est de penser que le C.R. ne ferait pas son action d'incitation par les conseils généraux, qui eux connaissent bien leur territoire. Peut-être que l'Assemblée votera la loi qui a créé cette assemblée (article 4 paragraphe 4) ».

Intervint M. le Commissaire à la Réunion Publique : M. le Commissaire propose un autre critère : « plus que de densité de population, tenu compte des prises de conscience sur le terrain ». Alors répondit Henri Rolland : « Je suis heureux que n'aurait pas manifesté leur prise de conscience certains déshérités ».

Malgré ces réserves, il fut nécessaire à une commission « ad hoc » : Au C.R. après une première longue discussion, le chef-lieu fut recommandé en fin de session. Repris en séance plénière, le résultat fut encore différent : « il n'y a pas de critère prêt pour que verser au tout de suite ? ne pourrions-nous pas verser au fur et à mesure de l'exécution des travaux ? » répondit le délégué du Comité Régional à l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur quelques détails : « Pour le crédit à l'exploitant des Télécommunications M. Arrivet : l'Association pourra-t-elle choisir les établissements bancaires qui verseront le crédit ? »

Un autre éclat du Président René Pévèle fut déclenché par l'ajout spontanément des appliquements du conseil. Il était alors question de l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications et de la voirie dans le territoire. Alors répondit Henri Rolland : « Je suis heureux que n'aurait pas manifesté leur prise de conscience certains déshérités ».

Même si l'Assemblée fut favorable à une commission « ad hoc » : Au C.R. après une première longue discussion, le chef-lieu fut recommandé en fin de session. Repris en séance plénière, le résultat fut encore différent : « il n'y a pas de critère prêt pour que verser au tout de suite ? ne pourrions-nous pas verser au fur et à mesure de l'exécution des travaux ? » répondit le délégué du Comité Régional à l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur quelques détails : « Pour le crédit à l'exploitant des Télécommunications M. Arrivet : l'Association pourra-t-elle choisir les établissements bancaires qui verseront le crédit ? »

Il fut alors demandé : « C'est l'autonomie régionale ! l'est discute moins avec les préteurs étrangers, c'est l'autonomie régionale ! que l'administration impose sa loi, ce n'est pas acceptable ! ».

Par vote unanime toutes huit assemblées

POURVOT acceptaient le principe de la loi, mais demandant de dépendre de réviser les statuts de l'Association Régionale, nous en repéreron.

Un jour cela se fera... pourquoi pas tout de suite ?

Il nous faut encore laisser pour des chroniques futures l'importante débat autour des RESERVES FONCIERES SUR LE LITTORAL introduit par le rapport de Jean-Pierre Chaudet : opérations qui présentent et pour lesquelles les 3 millions de voix votent pour la loi, mais avec 3 contre et 1 abstention au CES, les deux assemblées déplorant que la norme à complétiliser était beaucoup plus faible.

Il nous faut remettre à plus tard également les échanges au sujet des ETUDES pour lesquelles les deux assemblées ont deux votes très différents : à l'unanimité le CES a estimé devoir porter le crédit à 1,7 à 2,5 millions tandis que le C.R. a l'ouvert à 1,5 millions, mais a multiplié par 10 le 0,7 restant le FONDS D'INTERVENTIONS URGENTES.

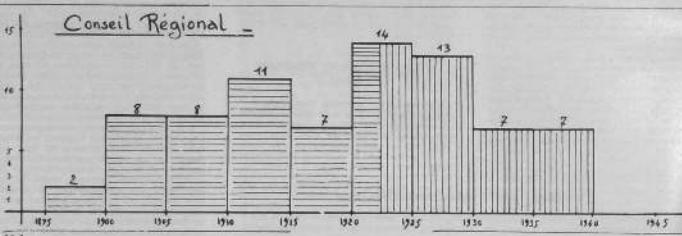
La résolution AFFECTE a été majoritairement 11 % par le CES, et légèrement diminuée par le C.R. afin de compléter un peu les crédits de FONCTIONNEMENT. Ces deux derniers, avec divers frais de bureau, loyer, assurances... les indemnités aux membres des assemblées au moment des sessions (175 F par jour), 20 F pour les déplacements (100 km, 40 à 20 h), leurs frais de déplacement, frais de secrétariat et de représentants des Présidents, un tiers de leur salaire mensuel... a demandé René Poul au CES, 3000 F par mois pour un chargé d'étude (+ quotidiennement par la 7<sup>e</sup> interroga-

tion). L'Assemblée a accepté l'opération d' « experts » (+ pour lesquels précis François Le Douze, il faudrait définir un statut). Ensuite, il a été voté 1000 F par mois.

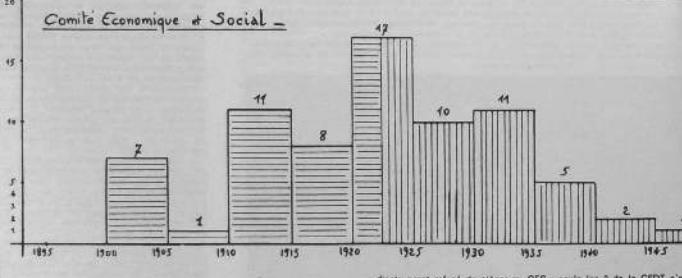
Pour créer un accord de principe définitif à la possibilité pour les Assemblées Régionales d'utiliser les nouveaux fonds qui seront construits dans la ZAC de Rennes-Beauregard, la région assumant une part de 31 % sur la partie des jardins de développement et d'assainissement qui concerne les seules installations d'accueil des assemblées.

Sur Jean Guyomarc'h au CES, Michel Duval au C.R. a fait des réserves sur le pourcentage demandé, et puis « pourquoi être préférable d'un local à Rennes, si nous devons nous déplacer dans un local à Vannes ? » a interrogé le C.P. Pierre Laurent. Au C.R., après Edouard Ollivier, Paul Inguist a insisté sur cette nécessité d' « améliorer les conditions d'accès à l'Assemblée ».

Le résultat fut que l'Assemblée Régionale



Conseil Régional -



Comité Economique et Social -

Le Conseil Régional a 55 ans, le Comité Economique et Social 52 ans

Armor-magazine a publié en février (n° 49, page 11) la liste des membres du CONSEIL REGIONAL et du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL, et quelques données sur le Membre du Comité Régional : 55 ans, membre du CES : 52 ans. Mais il est plus significatif d'analyser les franges d'âge : notre tableau permet de situer les « classes » dominantes de l'une et l'autre assemblée, de cinq ans en cinq ans.

27 membres de moins de 50 ans au CR, 29 au CES.

50 membres de plus de 50 ans au CR, 44 au CES.

(Nous avons, en effet, compté les membres désignés par des syn-

diacs ayant refusé de siéger au CES : seuls les 5 de la CFDT n'ont jamais été connus.)

O

Autre donnée assez significative : les professions. Le Comité Economique et Social a été élu par gros blocs à dominante professionnelle, nous n'avons retenu que le CONSEIL REGIONAL : 14 conseillers sont des enseignants, 4 économistes et 4 hauts fonctionnaires ; 11 sont des exploitants agricoles et 3 ingénieurs agricoles — 2 sont médecins, 4 vétérinaires et 3 pharmaciens. Les 14 conseillers sont donc au minimum en passe par le notaire, le commerçant, l'ecclésiastique, le restaurateur et même le journaliste.

### LE BUDGET REGIONAL

Dépenses	Proposé par le PREFET DE REGION	Selon l'avis du COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL	Vote par le CONSEIL REGIONAL	en millions de francs	
				2	1.915
— Dépenses de fonctionnement	1,8	2			
— Expropriation rurale (hors Bretagne intérieure)	2,5	2,5	2,5		
— Réserves foncières sur le littoral	3	3	3		
— Réserves non affectées	4,5	5	4,385		
— Revenus	2,5	2,5	3,2		
— Etude	1,7	2,5	1		
— Bretagne intérieure :	21	20	21		
— Ecoles maternelles	10	18	13		
— Routes nord-sud	3	1,5	0		
— Humanisation des hôpitaux	1	1	1		
— Hôpitaux de campagne	1	1	1		
— Expropriation rurale	2,5	2,5	2,5		
— Assainissement	3	3	2		
— Canaux bretons	0,5	0,5	0,8		
TOTAL	37	40,1	37		
		avec emprunt			

Récessifs

— Taxe sur les revenus à produire  
Prélèvement supplémentaire à la taxe sur les cartes grises  
Prélèvement additionnel à la taxe sur la publicité foncière  
et l'enregistrement des mutations immobilières  
— Taxe additionnelle aux immeubles locaux  
TOTAL 2,6 13,3 11 10,1 37

deux assemblées. Mais l'assemblée s'est manifestée très déçue et s'est toute retrouvée dans la dénonciation des franchises de François Le Douze : « Les propositions de la loi Douriez : « Les propriétaires de la ligne de l'équipement ne sont pas assez riche ».

Un autre éclat du Président René Pévèle fut déclenché par l'ajout spontanément des appliquements du conseil. Il était alors question de l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications et de la voirie dans le territoire. Alors répondit Henri Rolland : « Je suis heureux que n'aurait pas manifesté leur prise de conscience certains déshérités ».

Même si l'Assemblée fut favorable à une commission « ad hoc » : Au C.R. après une première longue discussion, le chef-lieu fut recommandé en fin de session. Repris en séance plénière, le résultat fut encore différent : « il n'y a pas de critère prêt pour que verser au tout de suite ? ne pourrions-nous pas verser au fur et à mesure de l'exécution des travaux ? » répondit le délégué du Comité Régional à l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur quelques détails : « Pour la voirie de la Bretagne en moindre développement ».

Le C.R. accepta : « Au C.R. après une première longue discussion, le chef-lieu fut recommandé en fin de session. Repris en séance plénière, le résultat fut encore différent : « il n'y a pas de critère prêt pour que verser au tout de suite ? ne pourrions-nous pas verser au fur et à mesure de l'exécution des travaux ? » répondit le délégué du Comité Régional à l'Association Régionale qui sera constituée pour cette opération, le Président posait question sur quelques détails : « Pour la voirie de la Bretagne en moindre développement ».

Il fut alors demandé : « C'est l'autonomie régionale ! l'est discute moins avec les préteurs étrangers, c'est l'autonomie régionale ! que l'administration impose sa loi, ce n'est pas acceptable ! ».

Par vote unanime toutes huit assemblées

POURVOT acceptaient le principe de la loi, mais demandant de dépendre de réviser les statuts de l'Association Régionale, nous en repéreron.

Un jour cela se fera... pourquoi pas tout de suite ?

Il nous faut encore laisser pour des chroniques futures l'importante débat autour des RESERVES FONCIERES SUR LE LITTORAL introduit par le rapport de Jean-Pierre Chaudet : opérations qui présentent et pour lesquelles les 3 millions de voix votent pour la loi, mais avec 3 contre et 1 abstention au CES, les deux assemblées déplorant que la norme à complétiliser était beaucoup plus normal, alors pourquoi pas la faire voter de suite ?

D'autant, insista Joseph Malo

jac, que dans notre rôle d'aménagement du territoire, le choix de la Bretagne intérieure au sein de l'ensemble régional est difficile, pourquoi ne pas poser ce geste ? »

« J'ai été l'un des premiers à souhaiter Pontivy, rappela René Plevien, mais il faut être « réaliste ». Qu'est-ce qui pose les problèmes d'hébergement et de décentralisation de l'administration... Nous ne pouvons plus différer notre décision. »

Les deux derniers voix pour les deux derniers des « réserves » sur le principe : 5 voix contre et 2 abstentions au CES, 20 contre et 14 abstentions au CR. Sur une question de Joëlogne : « Pourquoi l'aménagement régional au moins un architecte breton ? », l'on fut sûr que le projet était confié à l'architecte départemental d'Ille-et-Vilaine.

#### Nous gardons un œil ouvert

Etait-il par souci d'économiser à la Région l'indemnité des séances de nuit qu'il y avait 60 voix pour lorsqu'en le présentant les conclusions à Les 17 mai, il n'étaient-ils restés là pendant 1 h 15 au-delà de 20 heures, que pour toucher leurs 87,50 F ? Bref, peu importe, mais René Plevien secouera son corsage : « nous avons frôlé l'œil du saupoudrage ; même lorsque elles pourront atteindre les 25 francs par habitant, nos ressources ne sont pas épuisées. Nous ne pouvons pas faire de campagnes de distribution de millions, une sorte de mécénat, les assemblées régionales doivent être des organes de réflexion et une stratégie régionale. Une réflexion qui doit se greffer aussi sur l'actualité, ce que nous n'avons pas fait. La situation financière nous oblige à faire des économies et en particulier au début du second semestre sur l'économie et l'emploi de la région ? Quelles mesures relatives de notre compétence pourrons prendre pour faire face ? »

C'était ouvrir dès le départ qui reprendra... à l'automne. Les commissions auront peut-être fait preuve d'initiative, d'imagination, mais elles ont surtout été dirigées elles-mêmes, auront orienté les travaux de la Mission Régionale près du Préfet. S'étaient doté de six « commissions d'actualité » de deux mois, elles ont été bien ainsi, « à travers nos occupations professionnelles propres, réaffirme Jean Bouyer, nous aurons un œil ouvert sur cette Région, pensant déjà à ce que nous aurons à lui apporter le prochain fois. »

Raymond Letertre.

(1) voir Armor, n° 50, mars 1974.

(2) voir Armor, n° 51, avril 1974.

#### LISTE DES CONSEILLERS (Suite de la page 6)

LEMARIE Bernard	Sénateur des Côtes-du-Nord	ORVOËN Louis	Sénateur du Finistère
Conseiller général	Conseiller général	Conseiller général	Conseiller général
Maire de Caulnes	Maire de Locmariaquer-sur-Mer	Maire de Montfort-sur-Meu	Maire de Saint-Malo
LEMOINE Paul	Maire de Châteaubourg	PILOUIC Jacques	Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
Conseiller général	Conseiller général	Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine	Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
LE MONTAGNER Louis	Sénateur du Morbihan	PLANCHET Marcel	Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
Vice-président du conseil général	Maire de Guidel	Conseiller général d'Ille-et-Vilaine	Conseiller général d'Ille-et-Vilaine
LE PAPE Maurice	Vice-Président de la communauté Urbaine de Brest	PLEVEN René	Président du conseil général des Côtes-du-Nord
Adjoint au maire de Guipavas	Président du conseil général du Finistère	POULPOUET Gabriel (de)	Député du Finistère
LE ROUX Louis	Président du Finistère	QUEREC Yvon	Conseiller général
Maire de Mellac	Représentant le conseil général du Finistère	QUEREC Yvon	Maire de Coat-Méal
LE TREUT Pierre	Conseiller général d'Ille-et-Vilaine	RENAUD Michel	Conseiller général du Morbihan
LOMBARD Georges	Sénateur du Finistère	RENOUARD Isidore	Maire de Guipavas
Président de la Communauté Urbaine de Brest	Conseiller municipal de Brest	RICHET Robert	Député d'Ille-et-Vilaine
Conseiller municipal de Brest	Président du C.E.L.I.B.	ROBIC Louis	Conseiller général des Côtes-du-Nord
MAGUERES Louis	Conseiller général du Finistère	ROHÉL Jean-Claude	Maire de St-Omer-Portrieux
Adjoint au maire de Brest	Conseiller de la Communauté Urbaine de Brest	ROLLAND René	Conseiller général du Morbihan
Conseiller de la Communauté Urbaine de Brest	Président du conseil général du Finistère	SABOURET Yves	Conseiller général du Morbihan
MALLEJAC Joseph	Conseiller général du Finistère	SAUVEY Yvonne (Mme)	Conseiller municipal de Vannes
Conseiller général du Finistère	Maire de Plougastel-Daoulas	SERGENT Jean	Conseiller général du Finistère
MANACH François	Conseiller général du Finistère	STEPHAN Yvonne	Conseiller municipal de Beuzec Cap-Sizun
Conseiller de la Communauté Urbaine de Brest	Maire de Commana	THOMAS Ferdinand	Maire de Port-Louis
MARCELLIN Raymond	Sénateur du Morbihan	YONVON Joseph	Conseiller général du Morbihan
Président du conseil général du Morbihan	Maire de Lorient	Sénateur du Morbihan	Conseiller général
MARZIN Pierre	Maire de Vannes	YONVON Joseph	Maire de Groix
Sénateur des Côtes-du-Nord	Maire de Lannion		
MEHAIGNERIE Pierre	Député d'Ille-et-Vilaine		
MENAND Alphonse	Conseiller général du Morbihan		
Maire de Carentoir	Député des Côtes-du-Nord		
OLIVIRO Edouard	Maire de Guingamp		

#### Un million pour des études c'est trop et trop peu

#### Deux accents :

## rigueur, actualité



do Halgouët) — Le CES quant à lui avait envisagé une étude sur le complexe viande de Bretagne, avec un coût de 500 000 francs (mai 1974). Des nombreux élus brevetés avaient repoussé une étude de ce type comme étant déjà engagée par le ministère de l'agriculture.

Sur la réinsertion sociale des handicaps ? (Michel Duval) Il faudra en tout cas tenir compte des suggestions de la commission européenne de la santé, attendre la nouvelle loi d'orientation en faveur des handicapés, loi acceptée par le conseil régional (mai 1974) et votée par l'Assemblée nationale (février 1975) — Mais cela ne regardera pas plutôt la Direction régionale de l'action sociale et sociale ? (Guy Gouze) —

Et pour l'implantation des centrales nucléaires, le barrage de la baie du Mont-Saint-Michel (Louis Arroux) — Il faudra débattre de la baie ? (René Bézard) — Et les bois ? (Gabriel de Pouliquen).

« On ne peut tout lancer cette année », rappela René Plevien qui s'empressa de faire à lui seul deux nouvelles propositions d'études : les répercussions du tunnel sous la Manche et celles de la construction de Caracás (il s'agit d'une session de l'ONU en juillet prochain au Venezuela, centrée sur la mutation du droit de l'homme). « L'objectif sera de faire une véritable gestion des océans : vingt-quatre pays ont déjà porté la limite de leurs eaux territoriales à 200 milles — (3). — Par ces deux exemples très concrets le président donnait une leçon : « *nos choix doivent écarter les études générales, privilier les études sectorielles, intégrer les options greffées sur l'actualité* ». — Il aurait volontiers ajouté : « *l'actualité, c'est la situation financière et l'emploi dans la Région* ? »

#### UNE FORCE DE LA BRETAGNE : SA CULTURE

Il fallait bien reconnaître qu'il n'y avait rien de très concret proposé pour les études restant vastement vagues. — Le CES toutefois, par son rapporteur, la commission des études (Claude Chamound), avait lancé l'idée d'une étude en vue de la création d'un institut culturel breveté, et l'Assemblée à l'unanimité, sans débat, sans argumentation en séance publique ! Il fallait

#### UN MENU DECEVANT

Et le préfet de proposer de toute huit études : cartographie géologique, plateaux continentaux, réserves d'eau, canaux des inondations, entreprises en difficultés, enfin trois sur les liaisons ferroviaires : à Nantes, Rennes-Quimper et Carhaix-Gouesnou.

« Voilà un menu décevant » s'exclama Pierre Méhaignerie qui rapportait de ce dossier au CR la proposition d'une sélection de quatre études — « Car il n'est pas possible d'envisager un vaste programme, il faut bien choisir les options exposées par quatre conseillers. »

André Collin, l'avocat. Bien qu'il y ait un grand nombre d'entreprises à breveté, les stations sur le sujet, elles, sont mal coordonnées, pas à jour. Il serait important lorsque des entreprises disparaissent — et il y en

tout aussi le débat bousculera en programmation. Le préfet, encore ? Il a fait l'objet de toute de dossiers détaillés. Il faut bien cependant préparer les perspectives du VII<sup>e</sup> Plan, dit André Collin : « n'oublions pas que dans le temps, le préfet a été nommé Directeur du Schéma d'Aménagement du Littoral Breton » — sur quoi Olivier Philip intervint : « *l'Assemblée devrait donner 1 million, si vous voulez, de prendre la charge, vous le pouvez ; ce serait même cohérent avec votre position*. »

D'autres propositions furent : on a fait l'impasse sur les problèmes accueils, une étude sur le Marketing serait pourtant indispensable. Le grand châlon national qu'international (Yves

attendre le discours de clôture du président Jean Rouyer pour entendre un bref état d'esprit : « Les œuvres d'art, l'histoire, les arts, la culture bretonne, justifieraient à nos yeux d'un INSTITUT CULTUREL au fonctionnement adapté au caractère régional. Ses œuvres sont préférées, à ma connaissance, à participer. L'une des forces de la Bretagne a été de garder sa culture. Un tel Institut culturel devrait être un élément important, lui permettant de garder ses traditions solides. »

En CR, Pierre Méhaigneur demandait compte des fonds que le CES avait reçus, même une tranche de crédit de 20 000 à 30 000 francs maximum pour cet Institut Culturel Breton. « N'existe-t-il pas dans ce cas, comme dans un Institut Armorique à Rennes et un autre à Brest ? » Pierre Bernard, par contre, insista : « Sept fédérations ont été créées dans le Finistère en février 1974 afin de faire saisir d'avantage les problèmes culturels et mieux faire entendre leur demande d'un Comité régional. »

Ce fut tout pour le débat. Yves Alainnat, Charles Josselin et Louis Le Pen étaient bien dans la salle à suivre la proposition de loi qu'ils allaient déposer début avril sur le bureau de l'Assemblée nationale en faveur d'un Comité des régions et des provinces, mais personne ne développa le thème comme on avait pu entendre Claude Champaud au CES à la séance de février très longuement s'étendue sur les recherches géologiques.

Depuis de nombreux années déjà, l'idée d'un « musée de la culture bretonne » avait été lancée ; sorte d'établissement destiné à la formation des maîtres à l'enseignement de l'économie de la culture bretonne. De l'économie, car l'avocat demandait d'une conscience volontaire des ressources et possibilités du pays, prise de conscience qui devait être réalisée par René Ferret (1). Annexe de la proposition, ce centre de stages pourrait être implanté en Bretagne intérieure.

N'avant pas une quelconque écho important, et pourtant, si ce projet, les « forces vives culturelles » se plaignent depuis que les Assemblées régionales oublient malgré tout, ce qui cultive la tradition régionale et la Bretagne, et le maximum de 50 000 francs envisagé ne fait qu'accroître leur étonnement !

#### LA REGION VOIT LES CHOSES A SA FAÇON

Or il y eut trop d'études stériles, c'est presque l'évidence, une évidence mise en page dans un gros dossier préparé par la Mission Régionale et jointe en « communications ». Inventaire des études existantes concernant le déve-

loppement économique et l'aménagement du territoire dans la région de Bretagne (quelques 150 titres remis depuis 1968, mais presque toutes datées après 1970) — inventaire des études en cours et projetées (plus de 100 titres).

Et encore tout n'y est pas ! Au CES l'on nota par exemple l'absence des études de l'Institut Agroonomique ; au contraire, l'absence soulignée de côté, l'absence des études des partis politiques, et fit une suggestion : « Il serait intéressant d'ajouter une partie à cette lecture pour les études significatives. »

En définitive, s'appuyant sur l'avis du CES, le CR a donc obtenu neuf nouvelles études. Toutefois, trois études reprirent du projet précédent.

● CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE : il s'agit de préciser les ressources du sous-sol et de la partie supérieure du Bureau de Recherches géologiques et minières, en Bretagne intérieure tout particulièrement. Il doit exister d'autres gisements que ceux du plateau de Bodenac en Balazuc (Nord-Bretagne) riche en cuivre, plomb, zinc, argent.

● PLATEAU CONTINENTAL : Recherches des ressources sableuses, aquifères divers par exemple. L'*Etat* ne devrait-il pas faire une partie de ces recherches ?

● RÉSERVES MINÉRALES : Etude d'avant-projet technique pour la mise à voix normale, afin de démarrer sans délais les travaux quand les sociétés minières auront pris leurs décisions à la fin de 1974. L'étude a été réalisée de cette question a déjà été étudiée sur l'amenagement du Terreneau.

● QUATRIÈME étude : reprise de l'avis du CES : celle donc portant sur la création d'un INSTITUT CULTUREL BRETON.

Trois autres intéressants : les réserves minérales (ce sera notre prochain article), la REINSERTION DES HANDICAPÉS, le REBOISSEMENT DES FORETS, tous plus haut sous le titre de « Comptabilité régionale ».

○ Enfin, donc, les deux études proposées par René Pellerin, conséquentes pour une région comme la Bretagne de la CONFÉRENCE DE CARACAS et du TUNISIE, ou LA MANCHE : ce n'est pas pour rien qu'il a été réalisé qu'il faudra se poser des questions, mais dès maintenant.

Dans un peu appétissant prospectus de l'Assemblée régionale, les arguments de l'avis du CES (4) pour passer des marchés avec des organismes après à réaliser ces études.

#### RESERVES SUR RESERVES

Mais comment représenter un million en deux chiffres ? La commission sera sans doute amenée à remettre sous la rubrique « études » les 700 000 francs retirés du projet préfectoral (1) et versés au comité des Rives du Finistère, mais sans aucunement diverses. L'hypothèse a déjà été émise et retenue comme probable : « d'autant que la commission régionale peut porter dans cette sorte de fonds régional de 3,2 millions entre les sessions des assemblées. »

Long, le Pensec ne put s'empêcher d'intervenir : « nous refusons de signer ce chèque en blanc ». Le « nous »

bien sûr c'était « la gauche » dont aucun représentant ne fait partie de la commission déléguée. « Je vous rappelle que nous avons toujours René Pellerin, c'est de vous-mêmes que vous l'avez refusé ». « Si l'on faut alertez tout le monde », insista Henri Freville, qui signifiait alors de faire voter.

Le profit envisageait que les subventions accordées sur ces fonds ne le soient qu'aux collectivités départementales, mais la partie régionale, appartenant aux établissements publics comme les communautés urbaines, fit pression. Georges Lombard, précisa que déjà Joseph Martray avait rapporté au CES que les collectivités locales, dont les taux de subvention ne soient pas inférieurs à 50 % du montant des devis estimatisés : « c'est à supprimer » dit Pierre Lelong.

En définitive, s'appuyant sur l'avis du CES, le CR a donc obtenu neuf nouvelles études. Toutefois, trois études reprirent du projet précédent.

● CARTOGRAPHIE GÉOLOGIQUE : il s'agit de préciser les ressources du sous-sol et de la partie supérieure du Bureau de Recherches géologiques et minières, en Bretagne intérieure tout particulièrement. Il doit exister d'autres gisements que ceux du plateau de Bodenac en Balazuc (Nord-Bretagne) riche en cuivre, plomb, zinc, argent.

● PLATEAU CONTINENTAL : Recherches des ressources sableuses, aquifères divers par exemple. L'*Etat* ne devrait-il pas faire une partie de ces recherches ?

● RÉSERVES MINÉRALES : Etude d'avant-projet technique pour la mise à voix normale, afin de démarrer sans délais les travaux quand les sociétés minières auront pris leurs décisions à la fin de 1974. L'étude a été réalisée de cette question a déjà été étudiée sur l'amenagement du Terreneau.

● QUATRIÈME étude : reprise de l'avis du CES : celle donc portant sur la création d'un INSTITUT CULTUREL BRETON.

Trois autres intéressants : les réserves minérales (ce sera notre prochain article), la REINSERTION DES HANDICAPÉS, le REBOISSEMENT DES FORETS, tous plus haut sous le titre de « Comptabilité régionale ».

○ Enfin, donc, les deux études proposées par René Pellerin, conséquentes pour une région comme la Bretagne de la CONFÉRENCE DE CARACAS et du TUNISIE, ou LA MANCHE : ce n'est pas pour rien qu'il a été réalisé qu'il faudra se poser des questions, mais dès maintenant.

Dans un peu appétissant prospectus de l'Assemblée régionale, les arguments de l'avis du CES (4) pour passer des marchés avec des organismes après à réaliser ces études.

#### SAVOIR, C'EST POUVOIR

« Il faut avoir beaucoup étudié pour savoir peu » : cet aphorisme de Montesquieu reste aussi vrai qu'au XVIII<sup>e</sup>

sicle, dans les assemblées tout le monde en est sûrement persuadé. Les réflexions sont nées de la peur d'un gaspillage d'efforts, de réduire l'importance d'un résultat sans signification, les appréhensions ont surgi face aux charlatans des études qui rodent sur ces nouveaux clients : les Régions, pour placer leur mandat.

Pourtant « savoir c'est pouvoir » : les Assemblées ont seulement à se mettre en ordre pour que rigoureux des études, à prévoir déjà la moyenne de leur faire tenir l'actualité suivant ainsi le proverbe chinois : « Le savoir que l'on ne complète pas chaque jour, diminue chaque jour. »

Raymond Letertre.

— 15 —

DUCASSOU Henri  
Président de la Chambre Régionale de Commerce et d'industrie de Bretagne

FLONIO Félix  
Président de la Fédération des Syndicats Patronaux du Bâtiment et des Travaux Publics de Bretagne

FORTIN Jacques  
Président de la Fédération Générale des Cadres

FOUCAUD René (de)  
Vice-Président de la Confédération des Coopératives Agricoles de l'Ouest de la France  
Coopérative Crédit Mutualité Agricole, S.A.F.E.R.

GOURVENNEC Alexis  
Président du Comité Economique agricole Régional de fruits et légumes de la Région de Bretagne

GUERNEUIL Paul  
Président de l'Union Régionale des Syndicats de Transporteurs Routiers

GUERNEUIL François  
Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Côtes-d'Armor

GUYON Hippolyte  
Président du Conseil d'Administration de la Maison de la Culture de Rennes  
Activités culturelles

GUYOMARCH Jean  
Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix

HENRY Pierre  
Président du Conseil de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes d'Ille-et-Vilaine  
Professions libérales, médicales

JACOB François  
Directeur général de la Société Anonyme de Crédit Immobilier du Finistère et des Côtes-du-Nord, du Finistère et des Côtes-du-Nord

KERVENAO Michel (de)  
Ancien bâtonnier  
Professions libérales, juridiques

LAURENT Pierre  
Président de l'Union Régionale Bretonne de l'Environnement

LE CALVEZ Yves  
Union Départementale C.O.T. des Côtes-du-Nord

LE FLOC'H Yves  
Vice-Président de l'Association des Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutualisé des Régions d'Ille-et-Vilaine et Pays de Loire

LE MARTELOT Marcel  
Président de la Chambre des Métiers du Morbihan

LE MEUR Jacques  
Confédération Générale des Cadres

(suite page 18)

## Comité Economique et Social

1975

### LISTE DES MEMBRES

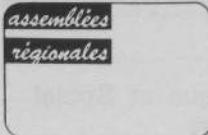
(Nom, prénom, qualité, désignation)

BEBIN Pierre	F.O. du Morbihan
BEQUET Yves	Président honoraire de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie
BERNARD Francis	Président honoraire de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Rennes
BELBECHI Hyacinthe	Président de la Fédération Bretonne du Crédit Mutuel
BERNARD André	Président de l'Université de Rennes Enseignement supérieur, recherche
BLAYO André	Président Vice-Président de la Chambre des Métiers du Finistère
BLIN André	Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de St-Malo
BORGNE Roland	Directeur de l'usine L.T.T. à Lorient Électrique
BOULAIN Alphonse	Président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Initiative et Offices de Tourisme
BOURGOIN Gustave	Sectaire général de la Section Bretagne de l'U.N.P.L. Professions libérales, technique
BRAND Georges	Président de la Conférence Régionale des Métiers
BRIDEL Emile	Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes-du-Nord
BRIDA Pierre	Conseiller général du Morbihan Personnalité qualifiée
BRIS Daniel	Président de section aux usines Citroën Personnalité qualifiée
COURT Denise	Conseiller général du Morbihan Personnalité qualifiée
DAUNAY Marcel	Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'exploitants agricoles d'Ille-et-Vilaine
DEBELÉ Gustave	Président de la Chambre des Métiers d'Ille-et-Vilaine
DEPAILLY André	Conseiller d'études et de liaison des intérêts Bretons et Aéro-alimentaire, activités culturelles
DUAULT Alfred	Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes-du-Nord

RECTIFICATIF	
Dans le tableau présentant le budget régionalisé (Annexe n° 52 - mai 1974 page 13) deux titres de dépenses ont été inversés en ce qui concerne la IIe ligne :	
— Routes Nord-Sud : 10 — 18 — 13	
— Etat et Administratives : 3 — 18 — 9	
la lecture de l'article permet de corriger cette malencontreuse inversion.	

Page 14 — Juin 1974 — N° 53

## qui dit aménagement dit maîtrise du sol la parade des réserves foncières



AGIR VITE  
MAIS PAS À LA LEGÈRE

Pour la première fois, les Commissions régionales du Plan Régional (C.R.) et du Comité Economique et Social (C.E.S.) de Bretagne (1) ont tenu séance commune à Rennes le 24 mai. A l'ordre du jour sept dossiers dont deux étaient portés au cours des prochaines réunions du troisième trimestre 1974 : elles auront lieu du 9 au 13 septembre pour le C.E.S., du 23 au 27 septembre pour le C.R.

### UNE COLLABORATION A L'UNIFORMISATION

La rencontre à laquelle participait le préfet de Région était privée et le communiqué de presse officiel final ne faisait que reprendre l'ordre du jour sans détailler les décisions ou les orientations. Nous savons cependant qu'avant d'ouvrir les dossiers, les deux instances en présence, C.R. et C.E.S. et leurs collègues, sont efforcés de mettre en clair leurs relations de mieux préciser les compétences de chaque en matière d'études et d'appel à des experts. Nous savons également (2) que le rapporteur du C.R. rendu compte de la façon dont le C.R. avait scarté la proposition "le Havre à l'heure d'aujourd'hui" devait parler au président du C.E.S. ; c'était bonne occasion de poser la question des modes de collaboration entre les deux instances.

Par ailleurs, trois crédits ont été prélevés par les Commissions déléguées dans la Réserve pour l'intervention régionale : 500 000 francs pour participation au financement des équipements publics endommagés par les inondations (420 000 francs nous, Finistère), 134 million pour l'identification du bétail et 70 000 F pour un film sur la Bretagne.

Les deux sujets surtout étaient l'un des thèmes essentiels de la réunion du 24 mai. Des décisions ont été reportées, mais deux études ont été demandées à divers organismes : le Centre national d'exploitation des Océans pour le plateau continental, la Commission nationale d'aménagement et d'équipement de Bretagne pour la liaison Carhaix-Gouarin, le Centre de recherche et de formation de l'enseignement supérieur, le comité régional de commerce et d'industrie pour les échanges inter-régionaux, un groupe de 16 personnes pour la réalisation des études sur les trois universités de la Région pour l'Institut culturel breton, le Comité d'étude et de liaison des délégués bretons pour rassembler les données nécessaires sur la conférence de Caracas (3), les services de l'équipement pour les réserves foncières sur le littoral.



Photothèque Gouenan

sites particulièrement menacés et où le prix du terrain ne cesse de croître. On aurait tort de retarder l'utilisation de crédits publics. Les crédits généraux ont déjà relâché des sites, insiste Pierre LAURENT. Jacques LE MEUR, « il faut permettre aux collectivités territoriales d'acheter les acquisitions prévues dans les zones de préemption, et ceci dès 1974. Attention toutefois, intervient Yves CADENAT, il faut faire des délégations aux commissions déléguées, il ne faut pas y aller à la légère ! Après tout, suggère Jean CHAFFREY, il suffirait de déléguer aux commissions déléguées l'autorisation, les prérogatives n'auront alors plus intérêt à vendre ! »

Il n'y est au C.E.S. qu'une abstention mais trois voix contre l'adoption de ce rapport. Au C.R., par contre, il obtient l'unanimité à la suite d'un long débat sur un rapport de M. Pierre CHAUDET qui devait, après avoir fait part de l'aviso et des réserves du C.E.S., dégager quelques points essentiels de ce dossier l'an des plus originaux.

### LE NOUVEAU DUR DU TIERS NATUREL

Pourquoi d'abord limiter les zones d'intervention au seul littoral ? N'y a-t-il pas l'autour-des-villes qui mérite autant d'attention ? Le tiers naturel

d'accord pour 3 millions, mais c'est difficile ». Le rapporteur, André REJAUD, souligne que l'avis du préfet déclenche le C.E.S. sur la proposition préfectorale. Si l'emprunt était retenu (mais il a été rejeté), il faudrait le consacrer à de nouvelles acquisitions dans des

réas des 1 500 kilomètres de côtes, soit 500 kilomètres, représentant 25 000 hectares, les zones d'urbanisation à maîtriser sont beaucoup plus vastes ; ainsi l'agglomération de Rennes, l'étendue sur 40 000 hectares, a comme le tiers de ses sols pris des Z.A.D., zones d'aménagement différé.

Si Michel DUVAL opte favorablement au rapport JOSSELIN réagi vivement : le laxisme ne passera pas d'ordre à l'Assemblée nationale ; mettre les sillons dans ce dossier, c'est en train de perdre le temps qu'il faut pour une croissance urbaine. Technique et choix diffèrent : selon le littoral et dans l'intérieur, avec décret Yves SAMBERT et Jean FRÉVILLE et André RENOUARD insistèrent cependant pour qu'un programme complémentaire soit défini en dehors du littoral.

Pierre LELONG se déclarait pour ne pas mélanger le littoral et l'autour-des-villes : il est indispensable de mettre en place une grande politique foncière, mais ce n'est pas midi aujourd'hui. Ne restons pas dépendants sans rien faire, aidons les réalisations de déportements par des subventions à 65 %.

C'était le taux qui proposait le précédent rapport introduit, en insistant lui aussi sur la possibilité d'une action immédiate. Il y a des secteurs de côté dont la mise à l'abri paraît être la plus grande urgence parce qu'ils sont menacés, soit par une urbanisation diffuse, soit par des projets de grands groupes.

Leurs débats constituent des ruptures d'urbanisation dont le maintien est indispensable, ou pour des espaces naturels, ou pour l'agriculture régionale et gérée sous sa responsabilité.

Les dispositions actuelles en effet sont insuffisantes pour assurer la protection de sola. P.O.S. sont fragiles puisqu'ils sont revivisables au bout de cinq ans. Les S.D.A.U. portent sur des zones qui sont assez étendues, mais pas assez, écrit J.-P. CHAUDET souligne l'efficacité plus réelle des ZAD, périmetres à l'intérieur desquels la collectivité exerce un droit de propriété sur tous les sols, mais en vente : l'exemple rennais, dit-il, est à cet égard édifiant : si les terrains sont achetés au tiers naturel, il coûte moins cher des villes françaises, c'est pourquoi Rennes a multiplié depuis dix ans les acquisitions foncières volontaires.

Une circulaire du 12 février 1974 du ministère de l'Aménagement du territoire autorise l'application de la création de nouvelles zones de protection : les Zones à caractère pittoresque ; ces zones pourront être incluses dans un P.O.S. mais pas dans un S.D.A.U. Les localités où le volume et le rythme de l'urbanisation ne justifient pas un P.O.S. Les Z.C.P. sont aussi appelées zones à caractère pittoresque. Ces zones créées d'une manière assez informelle depuis 1960. Mais conclut J.-P. CHAUDET, pour la première fois, il faut soumettre à la constitution d'un Etablissement public foncier qui sera l'outil des interventions de notre Région. Les commissions déléguées devraient être officiellement connus courant juillet et les 346 municipalités concernées, le conseil du Comité régional, faire autocritique d'après un avis. Il restera ensuite à soumettre le schéma au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (le C.I.A.T.) qui devra voter la Direction nationale d'aménagement du territoire et, en tant que tel, opposable au tiers.

Sur les 25 000 hectares, les réserves devaient être acquises dans les dix pro-

chaines années, ce qui représente à peu près six millions par an. Au taux de 50 %, la Région devrait donc apporter cinq millions. Dans son rapport, Jean-Pierre CHAUDET lit valeur qu'un emprunt pour démontrer les possibilités d'intervention : on peut penser que l'Etablissement public régional rembourserait aux collectivités concernées les intérêts et les intérêts que celles-ci auraient expatriés du fait du recours à l'emprunt.

Autre sujet : en soulignant lui-même les trois manières dont seraient en rapport avec l'objectif, demande de prévoir un emprunt car il faut faire une politique à la dimension des ambitions et de la réalité. Le manque d'assise de vie est un capital énorme pour le futur développement économique de la Bretagne.

### ET UNE AGENCE BRETONNE

Dès outils existent déjà, rappela Yves SAUBORET, les ZAD, les acquisitions directes, les S.D.A.U. qui restent d'ailleurs à améliorer. Il existe aussi maintenant un instrument qui permette de rassembler des moyens d'intervention au niveau de la religion, d'harmonie de l'environnement et des cultures. Dans lesquels seraient alors les Z.A.D. et les zones à caractère pittoresque, il faudrait donc créer un agence foncière bretonne.

Charles JOSSELIN n'a pas plaisir à rappeler que l'avis annexe du processus de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1973 à l'Assemblée nationale, la proposition de Charles JOSSELIN, l'ancien président régional, prévoit déjà dans son article 14 l'institution d'une "Agence régionale foncière, organisme placé sous l'autorité de l'agence régionale et gérée sous sa responsabilité".

Les dispositions actuelles en effet sont insuffisantes pour assurer la protection de sola. P.O.S. sont fragiles puisqu'ils sont revivisables au bout de cinq ans. Les S.D.A.U. portent sur des zones qui sont assez étendues, mais pas assez, écrit J.-P. CHAUDET souligne l'efficacité plus réelle des ZAD, périmetres à l'intérieur desquels la collectivité exerce un droit de propriété sur tous les sols, mais en vente : l'exemple rennais, dit-il, est à cet égard édifiant : si les terrains sont achetés au tiers naturel, il coûte moins cher des villes françaises, c'est pourquoi Rennes a multiplié depuis dix ans les acquisitions foncières volontaires.

Une circulaire du 12 février 1974 du ministère de l'Aménagement du territoire autorise l'application de la création de nouvelles zones de protection : les Zones à caractère pittoresque ; ces zones pourront être incluses dans un P.O.S. mais pas dans un S.D.A.U. Les localités où le volume et le rythme de l'urbanisation ne justifient pas un P.O.S. Les Z.C.P. sont aussi appelées zones à caractère pittoresque. Ces zones créées d'une manière assez informelle depuis 1960. Mais conclut J.-P. CHAUDET, pour la première fois, il faut soumettre à la constitution d'un Etablissement public foncier qui sera l'outil des interventions de notre Région. Les commissions déléguées devraient être officiellement connus courant juillet et les 346 municipalités concernées, le conseil du Comité régional, faire autocritique d'après un avis. Il restera ensuite à soumettre le schéma au Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (le C.I.A.T.) qui devra voter la Direction nationale d'aménagement du territoire et, en tant que tel, opposable au tiers.

Sur les 25 000 hectares, les réserves devaient être acquises dans les dix pro-

chaines années, ce qui représente à peu près six millions par an. Au taux de 50 %, la Région devrait donc apporter cinq millions. Dans son rapport, Jean-Pierre CHAUDET lit valeur qu'un emprunt pour démontrer les possibilités d'intervention : on peut penser que l'Etablissement public régional rembourserait aux collectivités concernées les intérêts et les intérêts que celles-ci auraient expatriés du fait du recours à l'emprunt.

Autre sujet : en soulignant lui-même les trois manières dont seraient en rapport avec l'objectif, demande de prévoir un emprunt car il faut faire une politique à la dimension des ambitions et de la réalité. Le manque d'assise de vie est un capital énorme pour le futur développement économique de la Bretagne.

**CHARLES JOSSELIN** n'a pas plaisir à rappeler que l'avis annexe du processus de l'Assemblée nationale du 27 novembre 1973 à l'Assemblée nationale, la proposition de Charles JOSSELIN, l'ancien président régional, prévoit déjà dans son article 14 l'institution d'une "Agence régionale foncière, organisme placé sous l'autorité de l'agence régionale et gérée sous sa responsabilité".

Les dispositions actuelles en effet sont insuffisantes pour assurer la protection de sola. P.O.S. sont fragiles puisqu'ils sont revivisables au bout de cinq ans. Les S.D.A.U. portent sur des zones qui sont assez étendues, mais pas assez, écrit J.-P. CHAUDET souligne l'efficacité plus réelle des ZAD, périmetres à l'intérieur desquels la collectivité exerce un droit de propriété sur tous les sols, mais en vente : l'exemple rennais, dit-il, est à cet égard édifiant : si les terrains sont achetés au tiers naturel, il coûte moins cher des villes françaises, c'est pourquoi Rennes a multiplié depuis dix ans les acquisitions foncières volontaires.

Une chose semblait bien claire dans le rapport préfectoral : ces opérations foncières devraient être réalisées dans l'intérêt régional, ce qui implique que, en réponse à l'offre de la Région, les départements fassent parvenir des propositions concrètes pour l'élargissement des programmes déjà étudiés par certains départements.

Mais les propositions d'intermunicipalisation, qui avaient été déposées le 24 mai, étaient établies par les Services départementaux de l'environnement, non pas par les Comités régional et de l'observatoire qui auraient dû faire face à ces documents qui devaient être localisés les subventions votées.

Les commissions déléguées ont ainsi partagé le million de francs de la commission de 106 000 francs de travaux d'acquisition qui peuvent être prévus pour l'année prochaine avant d'arriver à un chiffre annuel de l'ordre de 15 millions.

Une chose semblait bien claire dans le rapport préfectoral : ces opérations foncières devraient être réalisées dans l'intérêt régional, ce qui implique que, en réponse à l'offre de la Région, les départements fassent parvenir des propositions concrètes pour l'élargissement des programmes déjà étudiés par certains départements.

Mais les propositions d'intermunicipalisation, qui avaient été déposées le 24 mai, étaient établies par les Services départementaux de l'environnement, non pas par les Comités régional et de l'observatoire qui auraient dû faire face à ces documents qui devaient être localisés les subventions votées.

Les commissions déléguées ont ainsi

partagé le million de francs de la commission de 106 000 francs de travaux d'acquisition qui peuvent être prévus pour l'année prochaine avant d'arriver à un chiffre annuel de l'ordre de 15 millions.

### DE CONSERVATION EN OBSERVATOIRE

Que pourra-t-on dans des zones sensibles, voire des zones de préemption,

#### COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

##### Liste des membres 1975

(Suite de la page 15)

LE MEUR Jean-Yves Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Finistère	NOLRY Jean Comité Régional Olympique et Président de la Ligue de l'Ouest de Football Secteur sportif
LE PIAUJOU Jean-Claude Union Départementale C.G.T. du Finistère	ONNO Mathieu Jean Président Directeur Général des Établissements Onno Agroalimentaire - Vannes
LE POUL Louis Vice-Président de la Chambre d'Agriculture du Morbihan	PIRI Marcel Secrétaire du Comité Régional de la C.G.T.
LE POUL René Administrateur Générale des Cadres	POSEME Gilles Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Morbihan
LE ROY Pierre Administrateur civil au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural Personne qualifiée	POULET Jean Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper
LE VACON Louis Président de la Caisse Régionale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés	QUEIN Jean Chambre des Métiers
MAGGIAZ Gabriel Administrateur de la Caisse d'Allocations Familiales du Sud-Finistère	QUERBE Julien Président de l'Université de Bretagne Occidentale Enseignement supérieur : recherches
MARACHE René Président de l'Université de Haute-Bretagne Enseignement supérieur et recherche	REVELLY Eugène Commerceur Personnelle qualifiée
MARTRAY Joseph Conseiller Economique et Social Comité d'intérêt et de Liaison des Intérêts Bretons Action générale régionale	REVAULT Albert Président Directeur Général de la S.I.R.S.A. Employeurs - Groupements patronaux
MELEUC Louis Secrétaire Générale de l'Union Régionale C.F.T.C. de Bretagne	RIFFAUD Claude Directrice du Centre Océanographique de Bretagne Technologie océanologique
MET André Président du Groupement des Pêches Maritimes Brétoneuses Pêche au large	ROCH Désirée Directrice de l'U.R.I.O.P.S.S. Associations Familiales, Action sociale, Organisations de consommateurs
MEVILLEC Jean-François Président de la Chambre d'Agriculture du Finistère Président honoraire de la Chambre Régionale d'Agriculture	ROLLAND Edouard Président de la Mutualité Sociale Agricole du Finistère
MONI Bruno Section Départementale de la F.E.N. du Morbihan Enseignement primaire et secondaire	ROUVIER Jean Inspecteur de l'Enseignement Privé Comité Départementale de l'Enseignement Catholique du Morbihan Enseignement primaire et secondaire
NOLY Joseph Président de l'U.D.A.F. du Morbihan Conférence Régionale des U.D.A.F. de Bretagne Associations Familiales, Action Sociale, Organisations de consommateurs	TOSCIER Jean-Claude Président Directeur Général des Industries du Papier et Briqueterie Fédérations des Organisations Patronales de Bretagne Métallurgie, Mécanique
TUTHI Armand Délégué Régional de l'Union des Comités de Jeunesse de Loisirs et de Grand Air et U.F.C.V. Mouvements de Jeunesse	

où tout est privé ? demanda Alphonse ARZEL. Les prix sont beaucoup trop élevés ! Il faut éviter toute spéculation. Il est nécessaire de faire face au problème pour acheter des terrains déjà classés comme le Cap Frehel, les difficultés sont énormes pour des terrains aussi importants. Il faut mettre sur pied un conservatoire des sites, suggéra André COLIN.

Précisément, le projet de Conservatoire littoral a été déposé et devient un projet de loi fin mai en Conseil des ministres. L'expérience passe à montrer en effet que les dispositions actuellement appliquées en matière d'ambassade de protection des sites ou de réserves forestières, étaient insuffisantes pour répondre aux problèmes extrêmement délicats que pose la présence de la demande d'espace littoral au titre des activités industrielles, portuaires, tourelles, etc.

Il est urgent de mettre en œuvre une politique spécifique de protection et d'ouverture au public de la bande côtière, mais parmi les sites, certains, en même temps les plus fragiles. Fin avril, le ministère de l'Aménagement a dans ce sens donné des instructions aux préfets de région et aux collectivités locales concernant les subventions leur permettant d'engager les travaux pour descriptives de la ligne littorale et de l'aménagement de plages pour le public (3 kilomètres seront ouverts en Ille-et-Vilaine, 7 dans les Côtes-d'Armor, 2 dans le Finistère, 6 dans le Morbihan).

Le Conservatoire de l'espace littoral pourra donc dans les cantons côtiers interdire l'accès des débarquements militaires et fera gérer ces biens domaniaux par des organismes décentralisés, soit collectivités locales, soit organismes privés, comme le cycle, Office national des forêts, etc. Pour orienter le choix des opérations d'acquisition, des Conseils de rivage seront constitués avec des représentants des collectivités locales et des Conseils régionaux.

Tout cela n'était pas bien présent lors des débats de mars, ni même évoqué dans certains articles. Agence foncière ou observatoire régional devrait pourtant permettre de coordonner les conservatoires littoral et toutes les autres dispositions. Une chose est sûre : partout où il y a aménagement, il faut maîtriser le sol, il faut donc être prêt à saisir les occasions.

Le Conseil régional et le CES devraient pouvoir aider tous les départements à bloquer des points stratégiques. Trois millions c'est peu, mais si l'on en croit l'expérience de la Suisse, des acquisitions judicieuses, faites en cours de route, avec de gros effets sur de larges étendues.

Raymond Letertre.

(1) • Armor • n° 53, juin 1974, page 15.  
(2) • Armor • n° 60, mars 1974, page 11.  
(3) Les commissions déléguées ont également décidé d'envoyer deux observateurs à cette réunion. (cf. "L'Agence foncière", p. 53, page 13). M. Martray, du CELIB, et M. Guillenmont, du groupement des pêches maritimes bretonnes.

## LA RÉFORME RÉGIONALE EST-ELLE SÉRIEUSE ?

### Un révélateur :

#### l'emprunt de 100 millions pour les télécommunications

assemblées régionales

Habituelle à innover dans la vie publique française, la Bretagne de cet été accordera une mention à son tout jeune établissement public régional. Ce qui n'apparaît pas dans le dossier des questions à l'ordre du jour de la séance annuelle des assemblées régionales de mars — le rapport sur les télécommunications, assorti de création d'une Association régionale pour le développement des télécommunications en Bretagne — est devenu, au cours des dernières années, un sujet de préoccupation pour l'administration et, au fil des semaines, une occasion de confrontation avec le gouvernement.

Avant de consacrer notre chronique à cette « affaire », il nous faut mentionner deux autres initiatives de la Région.

#### SIX DÉLEGUÉS CHEZ LE PREMIER MINISTRE

Tout d'abord une rencontre à l'Hôtel Matignon le lundi 5 août. Elle fut sollicitée le 29 juillet par les deux candidats à la présidence du conseil régional, M. Guillenmont et M. Martray, et du Comité économique et social (C.E.S.), sur la proposition du président du C.E.S., Jean Rouyer, particulièrement atterrissant dans ses difficultés de trésorerie.

Sans chercher à contestez la politique d'indépendance du crédit, initiée par le gouvernement, les six membres de la délégation (1), soit solidaires des mesures particulières pour la jeunesse, soit favorables à la brise du crédit : accélération du remboursement de TVA aux agriculteurs, des règlements du BEPE, OPA, etc., et au renouvellement des primes d'orientation agricole, primes de développement régional, primes de développement territorial, etc., soit favorables aux travaux réalisés pour le compte de l'Etat et des collectivités, révision des prix pratiqués pour le bâtiment et dans la construction, baisse des crédits d'entreprise en dépôt de bilan (désencadrement de ces crédits dans 3 à 4 mois), soit favorable sur quelques difficultés, la plupart des demandes ont été accueillies favorablement ; des réponses précises doivent être données lors d'une prochaine rencontre, le 6 septembre.

Non sans que cela ne suscite qualche méfiance, la Région envoyait deux

quelques jours auparavant, le 24, exactement, le président du C.E.S., accompagné de M. le Conseiller du Ministre, Martin et Méhaignerie, avait été reçu par le secrétaire d'Etat aux Postes et Télécommunications. Plus tard, M. Guillenmont, député général du Conseil régional de Bretagne. Venant faire le point sur les modalités de l'emprunt décidé à la session du mois d'août, il avait demandé un freinage administratif.

S'agissait-il des conséquences de l'emprunt ou du crédit ? Tout en relevant, la raison aurait pu paraître plausible. Mais non, il s'agissait d'une question de principe. Plus précisément, l'Economie et des Finances refuse l'idée que les régions puissent faire des emprunts sur des équipements qui appartiennent à l'Etat.

Cette raison là est irrécusable étant donné les précédents et le président Plevy éleva une énergie que l'on n'avait pas vue de longtemps pour la Bretagne, c'est évident, mais aussi pour toutes les régions.

L'affaire du crédit, interministérielle et deux séries appuis, l'un du secrétaire d'Etat aux P. et T. lui-même, M. Lelong, l'autre du ministre de l'Industrie, M. Courroye, dont relèvent les nouveaux établissements publics régionaux, ainsi que l'aménagement du territoire. Cela-ci fut suivie par une conférence d'interprétation aussi restrictive de la régionalisation ; celle-là entendait soumettre les emprunts à l'approbation régionale (cela déjà opté pour ce système), car en permettant davantage de raccordements, il rendrait possible la suppression des lignes non rentables demandées aux candidats au téléphone.

#### UN PARCOURS D'OBSTACLES

Un premier comité interministériel à Matignon ne réussit pas la difficulté. Le ministre de l'Economie et des Finances s'opposa toutefois à la régionalisation, affirmant qu'il n'y avait pas de programme dans les enveloppes budgétaires sous son contrôle, plus précisément, que la telle présence n'allait pas risquer de voir se multiplier d'autres initiatives régionales de ce type.

L'affaire fut à la réunion interministérielle d'aménagement du territoire, la question est de pouvoirs accordés à la demande de M. Lelong. Un accord



de principe est alors donné ; le président Plevien en est informé par un membre du cabinet du secrétaire d'Etat. Ensuite, le Premier Ministre intervient à la fin, soit précise-t-on.

Lors de la visite, le 5 août à l'Hôtel Matignon (cf. supra), les délégués bretons ont appris qu'une lettre du Premier Ministre tranchait en faveur des P. et T., donc en accordant le principe de l'emprunt.

Une difficulté est donc aplatie, du moins cette difficulté sur le principe de l'emprunt, car bien des débats restent à finir concernant les modalités de sa mise en œuvre. Les vifs échanges, lors de la session de printemps (20 mai) du directoire national des télécommunications, M. Arrivet laissant prévoir de nouveaux éclats de voix : « le préteur c'est nous ! à nous donc de décider les termes », n'ont pas été écrits le président Plevien !

Dans notre rapportage de cette session nous avons laissé de côté le détail des débats, il est indispensable d'y revenir pour mieux saisir le dossier.

Les assesseurs ayant décidé de proposer un emprunt sur le téléphone, il était nécessaire de constituer un intermédiaire, l'association régionale, entre le Conseil régional d'une part, l'administration et les organismes bancaires d'autre part, ces derniers donnant le capital à l'administration et recevant les intérêts de l'association régionale, tout en bénéficiant d'une subvention annuelle du C.E.S. (4).

#### MIEUX OU UNE ASSOCIATION, UNE SOCIÉTÉ ?

C'est le C.E.S. qui, siégant le premier, eut à tirer au clair un certain nombre d'éléments. Il fut d'ailleurs étonné de voir le C.R. faire appel aux membres de l'assemblée, sans mentionner au temps précis pour faire remettre les mesures données ! Cette harmonisation des travaux des deux assemblées a été une des rares préoccupations communes des commissions déléguées (3). Le 24 mai ! Si le C.R. repart tout à zéro, à quoi serviront ces travaux ?

Comme à l'accoutumée, la décurtation avait eu lieu en commission et seul le résultat brûlant sans débat a participé au vote général. Pour la circonstance, c'est à souligner, la commission était mixte, composée de membres de trois des quatre commissions.

Comment se fait-il qu'un service éminemment rentable comme le téléphone soit réduit à demander aide financière ? C'est le « manque de nature à financer son extension » lancé par le rapporteur Gustave Bourguet. L'interrogation exprime également l'étonnement du C.E.S. M. Arrivet expliqua d'une part comment les télécommunications doivent combler le déficit de l'exploitation et d'autre part a dit clairement qu'il n'était pas question de scinder en deux l'administration des P. et T. d'autre part il prisa les deux collègues de leur attitude, pas par exemple pour l'Électricité de France, les P. et T. ne reçoivent rien de l'Etat, rien de l'Etat et donc les besoins des équipements sont indispensables pour renouveler, en aucun cas ils ne pourraient être distribués à l'Etat.

Rapporteur du C.R., Pierre Lelong, avait été, en effet, plus loin en émettant l'hypothèse que l'association régionale type loi 601, avec sans but lucratif, pouvait avoir la forme d'une société qui aurait permis à la Région de participer à partie proportionnelle au paiement et d'en tirer les fruits le moins cher. Impossible, paraît-il. Pas convaincu, le président Plevien entreprit une démarche spéciale près du ministre des P. et T. d'aujourd'hui, Hubert Falco, qui répondit : pas possible ! Il est vraisemblable que devenu secrétaire d'Etat, le rapporteur du C.R. a été dans l'embarras ; il lui faudra sans doute cependant donner une réponse à la même question, une fois encore posée.

#### A LA RECHERCHE D'UN PRETEUR

Le C.E.S. voulut aussi sur la situation de l'assocation après s'être étonnée qu'elle était impasse dans le rapport du préteur : une association régionale pour la desserte régionale des liaisons téléphoniques en Bretagne créée ? La création était donc un fait accompli ; pris des trois membres fondateurs, tout travail d'administration et de gestion fut confié aux deux conseillers, sept pour le C.E.S. (4). Des conseillers qui auront un rôle de conseil et de contrôle.

Mais ils ne risquent pas d'être convoqués avant le mois d'octobre, car pour avoir des comptes il faut de l'argent, mais pour contracter l'emprunt il faut un préteur de préteur il n'y en a pas ! Dans sa harangue, le président Plevien avait résumé : « faire tout l'intérêt presque la proposition de nos amis bretons ». Il fallait donc trouver des partenaires qui verseraient l'emprunt en rappelant notamment des raccordements en lignes longues : le programme 1974 exige 200 000 postes et il est exclu d'en obtenir plus.

#### RACCORDEMENTS CONTRE FLUIDITE

Pour en revenir à l'emprunt, le préteur devrait être trouvé au plus vite. Normalement les travaux devraient commencer que quatre mois après que les P. et T. aient encassé le capital. Avec Michel Contat, le président Plevien estimait que cette exigence normale pourraient verser tout l'argent en une fois ? notre engagement devant suffire et l'argent être反正義 pour faire face à l'assurement des travaux. Non ! M. Arrivet était formel, tout retard de versement entraînerait des retards d'exécution.

Sur ce point, le préteur régional lança un premier appel d'offre et ce jour même, il estimait que les travaux seraient réalisés en 1975, les trois quarts du reste en 1976 et donc le dernier sixième en 1977. Cela semble tout à fait dans l'esprit du secrétaire d'Etat qui déclarait aux actualités télévisées du 24 juin : « des équipes de monteurs sont sur place, il manque l'argent, mais il n'y a pas de retard, il n'y a pas d'aval sans avoir l'argent ». C'est peut-être la bonne méthode.

Selon ce que nous a précisé M. Arrivet, il faut attendre l'extension du réseau souterrain, tant en ville qu'en campagne, surtout, devraient être en bonne partie terminées dès la fin de cette année. Les habitants devront d'abord des plans, ils ne pourront être construits qu'en 1975. Les centraux téléphoniques devraient être installés au début de réalisation des marchés étant passés dès cet été, leur mise en service est à prévoir pour fin 75 ou 76.

Quant aux raccordements d'annonces, ils s'étaleront sur les trois années. Si 37 000 raccordements ont été effectués en Bretagne en 1973, il y aura 31 décembre 40 000 demandes non satisfaites ; en l'absence d'intervention du C.R. il y aurait 55 000 demandes en attente à la fin de cette année et 71 000 à la fin de 1975 ! Ceci malgré

(5) : ou les voilà acceptant de supporter pendant sept ans la charge de 32 millions d'intérêts, soit en moyenne 8,5 % d'un emprunt de 380 millions de millions (lorsque l'on prochainement les conseillers régionaux voter 25 francs par habitant pour le dépôt des taxes, ce premier exercice).

La conséquence de ce que le C.E.S. assortit son avis favorable d'une réservante : il ne prend aucun engagement en ce qui concerne la poursuite éventuelle de l'opération au cours des années suivantes.

Deuxième surprise du président Rouyer : le C.R. avait refusé le principe d'un emprunt de 60 millions, proposé par le C.E.S. pour la région à la toute matrice, et qui l'avait alors porté la charge d'un emprunt dont les P. et T. auraient l'en-tête dispersé à l'ensemble, renvoyant donc à l'unanimité « ne se substituer en rien à l'Etat ».

Ce résultat même pas assez bien arrêté spécialement la discussion interrégionale puisque, d'après les propositions du préteur, 30 % seulement de l'emprunt lui reviendrait, tout au contraire il y avait vers le dossier préfectoral, qui délimitait les possibilités techniques des raccordements en lignes longues : le programme 1974 exige 200 000 postes et il est exclu d'en obtenir plus.

**POUR EN REVENIR À L'EMPRUNT, LE PRÉTEUR DEVRAIT ÊTRE TROUVE** normalement. Normalement les travaux devraient commencer que quatre mois après que les P. et T. aient encassé le capital. Avec Michel Contat, le président Plevien estimait que cette exigence normale pourraient verser tout l'argent en une fois ? notre engagement devant suffire et l'argent être反正義 pour faire face à l'assurement des travaux. Non ! M. Arrivet était formel, tout retard de versement entraînerait des retards d'exécution.

Sur ce point, le préteur régional lança un premier appel d'offre et ce jour même, il estimait que les travaux seraient réalisés en 1975, les trois quarts du reste en 1976 et donc le dernier sixième en 1977. Cela semble tout à fait dans l'esprit du secrétaire d'Etat qui déclarait aux actualités télévisées du 24 juin : « des équipes de monteurs sont sur place, il manque l'argent, mais il n'y a pas de retard, il n'y a pas d'aval sans avoir l'argent ». C'est peut-être la bonne méthode.

Selon ce que nous a précisé M. Arrivet, il faut attendre l'extension du réseau souterrain, tant en ville qu'en campagne, surtout, devraient être en bonne partie terminées dès la fin de cette année. Les habitants devront d'abord des plans, ils ne pourront être construits qu'en 1975. Les centraux téléphoniques devraient être installés au début de réalisation des marchés étant passés dès cet été, leur mise en service est à prévoir pour fin 75 ou 76.

Quant aux raccordements d'annonces, ils s'étaleront sur les trois années. Si 37 000 raccordements ont été effectués en Bretagne en 1973, il y aura 31 décembre 40 000 demandes non satisfaites ; en l'absence d'intervention du C.R. il y aurait 55 000 demandes en attente à la fin de cette année et 71 000 à la fin de 1975 ! Ceci malgré

une réalisation supérieure aux prévisions initiales grâce au plan pilote, le VI. Plan sera réalisé en Bretagne à 130 % dans ce domaine.

Progressivement les délais d'attente devraient paradoxalement être éliminés, pour être ramené à moins d'un an (1982-1985). Cela ne veut pas dire que les délais d'attente, comme on main, soient en même temps réduits, car plus il y aura de communication et d'informations, la fluidité du trafic sera de progrès ! C'est un autre terrain de revendications !

Telle est, en plein état, la situation. Nul doute qu'à tout moment, sous peu, soit 1974 ou 1985, pour le C.E.S., 23 juillet septembre pour le C.R., l'association régionale pour le développement des télécommunications de Bretagne sortira donc de nouvelles directives et d'après discussions. La région en tout cas connaît déjà mieux ses possibilités et ses contraintes.

#### RAYMOND LETETERRE

(13) MM. Plevien, Contat, Lemaréchal pour le C.R. ; Rouyer, Duvassou, Mevellec pour le C.E.S. (14) Voir Armor n° 52, mai 1974, page 13.

(15) Voir Armor n° 54-55, juillet-septembre 1975,

(16) MM. Allainmat, Le Galvez, du Halgouet, Estève, Guermeur, Marzec, Planchet, Pouly, C. R. et C.E.S. (17) Voir Armor n° 52, mai 1974, page 12,

(18) Voir Armor n° 51, avril 1974, page 14,

et n° 52, mai 1974, page 13.

Président : RAYMOND LETETERRE.

Vice-président : M. BECAMP

Secrétaire : M. CHAUDET

Membres : MM. BEREST, COLIN, CRENN, JOSELIN, LE CABELLEC, LE FOILL, LE GUEN, LE PAPE, LE ROUX, MALLEJAC, MARCELLIN, OLLIVROL, QUEREC, RENOUARD, ROBIC, SABOURIET

#### BUREAU DES ASSEMBLÉES

#### C. R.

Président : M. M. MEHAIGNERIE

Vice-président : M. BECAM

Secrétaire : M. CHAUDET

Membres : MM. BEREST, COLIN, CRENN, JOSELIN, LE CABELLEC, LE FOILL, LE GUEN, LE PAPE, LE ROUX, MALLEJAC, MARCELLIN, OLLIVROL, QUEREC, RENOUARD, ROBIC, SABOURIET

#### C. E. S.

Président : M. LE MEUR Jacques

Vice-président : M. BORGNE Roland

Secrétaire : M. MELEUC Louis

Membres : MM. de CADENET Victor, CHAFFOT Jean, CHAMPAUD Claude, CHARRETEUR Maurice, FORTIN Jacques, LE VACON Louis, MARI-TRAY Joseph, REVAULT Albert,

## Commission des assemblées 1975

### Commission n° 1

#### ETUDES — PROSPECTIVE — PLAN — RELATIONS INTERREGIONALES

##### a) Travaux de planification : études générales du Plan régional

— principes généraux du programme régional de développement et d'équipement ; villes moyennes

— participation aux Commissions nationales du Plan

— démographie et emploi

b) Accords de coopération interrégionale

c) Contrôle de l'exécution du Plan et avis sur le compte rendu annuel d'exécution

d) Documentation et information régionales

#### C. R.

##### Président : M. LE MEUR Jacques

Vice-président : M. BORGNE Roland

Secrétaire : M. MELEUC Louis

Membres : MM. de CADENET Victor, CHAFFOT Jean, CHAMPAUD Claude, CHARRETEUR Maurice, FORTIN Jacques, LE VACON Louis, MARI-TRAY Joseph, REVAULT Albert,

##### C. E. S.

Président : M. LE MEUR Jacques

Vice-président : M. BORGNE Roland

Secrétaire : M. MELEUC Louis

Membres : MM. de CADENET Victor, CHAFFOT Jean, CHAMPAUD Claude, CHARRETEUR Maurice, FORTIN Jacques, LE VACON Louis, MARI-TRAY Joseph, REVAULT Albert,

##### Commission n° 2

#### FINANCES ET BUDGET REGIONAL

##### a) Prévisions financières de la Région et des collectivités

— le budget de l'Etat

— la fiscalité de la Région et moyens de financement des programmes régionaux, notamment emprunts

b) Comptes pour la réalisation d'équipements collectifs en application de l'article 4 . 1<sup>er</sup> de la loi

##### C. R.

##### Président : M. RENÉ PLEVEN

Vice-présidents : M. M. MEHAIGNERIE

Secrétaire : M. ALLAINMAT

Rapporteur général du budget M. BOUVARD

Membres : MM. BOURDELLES, CAILL, GRES-SAID, MILA, DESOUCHES, MM. ESTÈVE, GUEUD, GUERMEUR, LE DOUAREC, LE JEUNE, LOMBAUD, MAGUERES, ORVIEN, RULLAND, Mme STEPHAN

##### C. E. S.

##### Président : M. DE FOUCAUD René

Vice-président : M. MEVELLEC Jean-François

Secrétaire : M. BRIS Daniel

Membres : MM. BLAVO André, CHEMIN, ELIE, DAUNAY Marcel, DAULAT, ALFRED, DUAUSSOU, GUY, GOURL, VENNEC, ANTOINE, COUVEREUR, JEAN, GUEZOU François, GUY-MARIE, MARCH Jean, LE FLOC'H Yves, REMILLY Eugène.

## assemblées régionales

### DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE :

# c'est encore la marche à tâtons

DANS son allocution télévisée du 27 août, le Président de la République a bien entendu que les présidents successifs des Etats-Unis d'Amérique n'avaient pas prononcé le mot « EUROPE », mais semble pas s'être aperçue que pas une fois, lui, il n'avait prononcé le mot « REGION ».

La décision de l'Assemblée d'Etat de tenir des conseils des Ministres à Paris, amorce peut-être un « changement » en ce domaine.

Quoi qu'il en soit les Etablissements Publics Régionaux tiennent leur session d'automne : le 9 au 13 septembre pour le Comité Economique de Bretagne (CES) du 23 au 28 septembre pour le Conseil Régional (CR).

Comme cela s'était passé au printemps, il nous faut écrire cet article avant les sessions régionales, malgré tout ce que nous savons que les lecteurs veulent bien comprendre ces contraintes techniques qui nous obligent à reporter au numéro de début novembre le compte rendu des débats qui s'annoncent animés.

Nous jetterons rapidement un regard sur l'ordre du jour, mais tout d'abord nous ferons part de réflexions que les Présidents des deux Assemblées nous ont confiées spécialement pour Armor-magazine.

## JEAN ROUYER

FAIRE UN PAS DE PLUS,  
VERS LE POUVOIR DE DECISION

« C'est au moins la preuve que les régions ne sont pas inconnues de l'actuel gouvernement », nous dit le président du CES, Jean Rouyer, auteur de participer le 6 septembre à l'Hôtel Matignon à un déjeuner offert aux présidents des CES et des CR.

Au retour il ne pouvait que rendre compte du vague de l'expression même du Premier ministre Jacques Chirac.

« Le gouvernement a une position idéologique de la Réforme régionale ». Vauguc qui rejoignit celui de Michel Poignant à la réunion le 20 juillet des présidents de CES ; le ministre de l'Intérieur s'occupe en effet des Régions depuis l'évacuation du ministre des Réformes !

A la fin de la session du CES, voici donc ce que nous a déclaré Jean Rouyer :

« Cette session a été particulièrement préparée dans les réunions de groupes de travail du CES, mais les dosages du Préfet étaient trop tard, mais les débats étaient assez bons, mais les dances ! Il ne faut pas oublier que les membres du Comité sont des professionnels déjà très accaparés dans leurs activités respectives ; malgré tout, la plupart ont fourni un gros effort. Quelques-uns cependant qui étaient à la recherche d'indépendance n'ont plus pari, ce n'est pas très sérieux !

Nous demandons aussi à la Mission Régionale de nous communiquer plutôt que des études davantage des projets à examiner, ceci afin de mieux éviter une innuelle dispersion.

Le premier exercice en tout cas aura permis de prendre notre place et celle du CR, puisque, après les textes de loi, tout doit être soumis au CES, il apparaît normal qu'il soit le seul à convoquer les experts et les hauts-fonctionnaires. Il est nécessaire de bien délimiter quelles sont les limites, la vocation du CES n'est-elle pas précisément de rechercher tout ce qui permet le développement harmonieux (sportif, culturel, aussi bien que social...) ? c'est donc à lui que revient cette mission d'études. C'est un rôle très important car en dépend la dynamique de la Région.

Pour ce qui est de l'examen du PRDE (programme régional du développement économique) il nous semble qu'il faudrait aller au-delà de l'actuelle Région et faire dans le mouvement des années d'expansion de l'aménagement du territoire, des CODER. Il faut maintenant faire un pas de plus, monter la marche au-dessus, non plus simplement donner des ordres, mais comprendre des crédits dans cette matrice des crédits déconcentrés de l'état.

En tout cas, le CES a une position nette pour motiver ses avis, plus importante que la qualité du dossier, la compétence avec laquelle il est traité, ce qui lui importe c'est l'urgence de

ce dossier, c'est-à-dire qu'il traduise un besoin ressenti par la région, un besoin de faire évoluer la situation régionale politique comme certains auraient tendance à l'estimer, mais d'un point de vue économique.

La session d'automne va commencer curieusement par l'examen de l'état d'avancement du PR Plan, mais il faut se mettre sérieusement à examiner un plan alors que les actuelles mesures de lutte contre l'inflation paraissent incompatibles avec l'objectif prioritaire de création et de maintien des emplois. L'heure devrait pouvoir moduler ces mesures pour ne pas briser l'essor de la Bretagne.

Ces réflexions devraient d'ailleurs faire l'essentiel de l'intervention du Président du CES, mais, au contraire, le président du Conseil régional avait accepté d'être présent à la tribune ce jour-là, pour le lancement sur ce ton de la deuxième session.

## RENÉ PLEVEN

LA REGION NE CHERCHE PAS  
A CONSTITUER  
UNE 3<sup>e</sup> ADMINISTRATION

« Les Bretons ont été les premiers à croire à la régionalisation, ils ne seront pas les premiers à ne plus y croire !

Répondant ainsi à la question d'un journaliste, le sortant de Matignon le 6 septembre, le Président du CR, René Plevén, se félicitait également de l'initiative du gouvernement, augurant de ce contact une meilleure connaissance mutuelle.

« C'est un geste significatif que pose ainsi le « grand Chirac », nous avait dit le Président en nous recevant quelques jours auparavant pour faire le point à l'ordre d'un second exercice de l'Etablissement Public Régional.

Toutefois, les deux hommes ont fait, pour faire de cette prochaine session, une session vivante. L'ordre du jour est nourri de questions qui sont bien au-delà,

de notre Bretagne d'avoir eu depuis peu de temps un déclassement des sujets qui marquent essentiellement une économie. Les documents très soigneusement préparés par le Préfet et ses services donnent au contraire cette vision d'ensemble des problèmes et de l'activité régionale. Ils permettront aux conseils d'avoir de séduisants éléments de jugement et les observations qui seront faites au cours de la session devraient être très éclairantes.

Depuis la mise en place des Assemblées régionales il y a un an, il existe dans nos deux régions une manifestation spectaculaire et cependant le travail pour notre région n'a jamais été interrompu et n'a pas manqué d'efficacité, ni pour la Bretagne, ni pour les autres régions.

Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? La régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront véritablement plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région...

de notre Bretagne d'avoir eu depuis peu de temps un déclassement des sujets qui marquent essentiellement une économie. Les documents très soigneusement préparés par le Préfet et ses services donnent au contraire cette vision d'ensemble des problèmes et de l'activité régionale. Ils permettront aux conseils d'avoir de séduisants éléments de jugement et les observations qui seront faites au cours de la session devraient être très éclairantes.

Depuis la mise en place des Assemblées régionales il y a un an, il existe dans nos deux régions une manifestation spectaculaire et cependant le travail pour notre région n'a jamais été interrompu et n'a pas manqué d'efficacité, ni pour la Bretagne, ni pour les autres régions.

Notre accord sur ce point avec l'Etat est entier.

L'avenir ? La régionalisation progressera pas à pas, c'est quelque chose qui prend du temps. Ce qui est sûr, c'est que plus les Institutions régionales seront véritablement plus les institutions régionales feront la preuve de leur sens des responsabilités, plus rapide sera l'essor de la région...

## INTER-SESSIONS DE 6 MOIS : TOURNEE ET PAS TROP RENNAVE

Le sérieux ? Un rapide regard sur les six derniers mois, permet d'en faire le constat. Le travail en effet n'a cessé de se poursuivre depuis la session de mars ; c'est le meilleur gage pour l'ouverture d'une nouvelle ère pour l'Etablissement Public Régional.

Deux réunions de bureau ont eu lieu pour le CR, trois pour le CES, dont une à Pontivy, ce qui signifie que le CR a été plus actif que le CES. L'ordre du jour de ce dernier est trop Renault.

Ainsi également les bureaux des premières commissions études - prospectives : plan et relations interrégionales des deux assemblées se sont rencontrés. C'est encore ensemble que les commissions déléguées ont travaillé les 24 mai et 29 juillet, ensemble que les six délégués des deux bureaux ont été reçus par le Préfet à l'Hôtel Matignon le 5 août (2), et à présenter des suggestions dont celle concernant l'exportation à user à user.

Nous avons fait jurisprudence en obtenant le droit pour les régions de prêter aux Postes et Télécommunications, Pierre Léonard au nom de l'entrepreneur. Le Président du CES a précisé le 20 juillet chez le Ministre pour le CES, puis à la réunion de tous les Présidents des Comités. Deux fois la quatrième commission (développement économique - économie régionale) a été créée. Les deux commissions correspondantes des Pays de Loire (M. du Dresnay) et la Basse-Normandie (M. Lambezot).

Cette CES la troisième commission (développement social - culturel : protection de la nature, des sites et aménagement du cadre de vie) s'est réunie le 29 août. Mais cette assemblée a

une originalité, ses six commissions d'études et de recherche, appelées dénommées GROUPES DE TRAVAIL. Le groupe n° 4 (activités tertiaires et quaternaires) était à Brest le 17 mai ; à Brest également le 11 juin le groupe n° 3 (développement économique-industriel) ; quant au groupe n° 6 (développement culturel et sportif : protection de la nature) il a été tenu à Paris le 29 juin et le 7 septembre.

Pour être complet, il faudrait consigner les multiples actions menées individuellement au nom des assemblées par les Présidents ou des « envoyés spéciaux », comme Jean-François Mével, délégué à l'agriculture, ou le Sénateur Victor de Gaudemar en Sicile à la réunion des Régions périphériques maritimes d'Europe. Joseph Martray à la Conférence de l'ONU sur le droit de la mer à Caracas.

## UNE LEVEE DE QUEMANDEUR

Une pile de douze centimètres d'épaisseur ! c'est une façon de prendre la mesure des documents préparatoires à cette deuxième session qui a été suivie fin juillet par les deux assemblées de nos deux régions. Il est même pas question d'en effleurer le contenu en quelques lignes, seulement d'effleurer quelques pages.

Après un rapport sur l'évolution économique et sociale de la région de 1971 à 1974 et comme le veut le loi du 5 juillet 1972, article 10, trois gros volumes rendent compte de l'exécution du Plan et un quatrième des équipements publics et privés. Rappelons donc seulement que le Président Jean Rouyer a ouvert la session en mettant en doute l'opportunité d'un tel examen dans la conjoncture de septembre 1974.

Le rapport suivant sur l'utilisation des crédits de l'Etablissement Public Régional a été rendu à la fin juillet. Il a été mis de côté 4,855 millions en « réserve non affectée » (3) ; alors les quémandeurs se sont multipliés pensant sans doute que c'était une occasion à saisir. Mais si l'on regarde les deux demandes de subvention retournées comme possible par le Préfet, le total atteint tout simplement 6,327 millions !

Programme complémentaire des axes routiers nord-sud et ouest-sud-ouest, programme de réseaux ferroviaires, dont l'objet de préparation, mais le rapport le plus étendu est l'avant-projet du plan médico-hospitalier brevet. Mme Simone Veil, ministre de la Santé, doit participer au cours de la réunion des deux assemblées à la fin juillet à Carhaix et le 8 août avec les présidents des Commissions correspondantes des Pays de Loire (M. du Dresnay) et la Basse-Normandie (M. Lambezot).

Cette CES la troisième commission (développement social - culturel : protection de la nature, des sites et aménagement du cadre de vie) s'est réunie le 29 août. Mais cette assemblée a



Jean-Pierre Chaudet, tout trois à l'Île-Vilaine, allant dans le sens du maire de Rennes. Une sorte de consensus semblait peu à peu se faire sur Rennes, mais très rapidement futurisé. Il déclara alors à la suggestion d'Yves du Halgouet : "puisque la préfecture d'Ille-et-Vilaine sera dans la zone de Rennes-Brest, nous devons nous débrouiller de nos propres moyens et nous pourrons y installer notre siège, il ne risquerait pas ainsi la vente à l'étranger d'immeubles que nous soyons nettement séparés du Conseil général d'Ille-et-Vilaine". Cet hôtel appartient d'ailleurs pendant près de quarante ans au préfet de l'Ille-et-Vilaine, il le rendra le 10 décembre 1770 à la ville de Rennes qui en fit l'intendance de Bretagne. L'hypothèse de s'installer dans un bâtiment Parlementaire n'était pas exclue.

"La décision de principe était une erreur, il faut reprendre au fond ce qu'a dit Yves du Halgouet. Je veux faire évoluer cette session, précisa René Plevien, car la question n'est pas à l'ordre du jour. Demain nous au Préfet devons voter une loi pour régler les problèmes et maintenir des diverses pouvoirs : alors nous pourrons décider."

Intervenant hors-séance par quelques insoumis, le Préfet fit monter de beaucoup de serénité. "Ma valise est prête. Il y a bien déjà des gens qui viennent à Pontivy ou à Mor-de-Bretagne, pourquoi pas moi."

L'article 13 du décret du 5 septembre 1973 sur le fonctionnement du CR précisait que "l'Etat, à cheval sur la région". C'est donc toute l'administration du Préfet de Région qui devrait démissionner.

Voilà un dossier qui reviendra en début d'année prochaine. Le fait de solliciter une "étude" sur les coûts peut faire douter un peu sérieux. Mais il semble plus logique d'exprimer d'abord cette volonté : il aurait bien fallu que "l'Etat" soit suivie.

Comme on sait c'est Paul Iñaki qui eut le mot de la fin : "lorsque le CR sera devenu un Établissement public autonome, il sera possible de l'Etat français d'accepter, ce que nous ne voulons pas faire maintenant sera fait par nos successeurs".

*des coûteuses, nous ne pourrons accepter que l'Etat ait l'air de nous faire des concessions". Les clauses de l'ensemble ont été toutes retrouvées libres : "je le voterai tout de même". "Le moi scandale va trop loin", reprit René Plevien, car ces 7,5 millions de recettes, dont 1,5 million, interviennent Henri Freville, mais dès ampoulement largement notre budget 1975. Nous nous sommes également engagés à ne pas faire perdre la peine que j'ai du point de vue de la raison". "Cela fera 7,5 millions de moins à emprunter, nous Yves du Halgouet, nous laisseront au moins renoncer à mettre cet argent ailleurs".*

Aucune précision ne fut apportée sur le rôle du directeur général des télécommunications. M. Arrivet annonça que depuis fin août une partie des travaux avait déjà été lancée, mais que les autres, qui étaient nécessaires, n'étaient pas encore réalisées. "Il n'en résulte pas moins de retard dans ses fonds". Louis Le Roux s'interroge : "Pourquoi pas d'autre chose que l'agent ayant fait l'offre a donné la signature ? Que l'agent donne l'offre, et si l'on refuse, il n'y a pas de problème. Mais il y a toujours d'autres avec qui nouvau, avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau, avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Par trois fois Pierre Le Treut manifesta son inquiétude : "Cet emprunt n'est pas évident, que ce soit au niveau des années renouvelables ou non, disparaissent pas, notamment en milieu rural".

"Quatre sur cinq agriculteurs, précisa Yves du Halgouet, sont dans une situation financière difficile, mais il y a des agriculteurs qui demandent : il nous aurait fallu la certitude que cet emprunt servira vraiment à les aider. Un résultat positif pour eux, en me donnant pas l'emprunt qu'on pénaliserait encore plus les ruraux, puisque les réalisations seront retardées d'autant".

Ensuite André Arzel, le crédit agricole pris avec les agriculteurs dans ces cas là".

#### DES ROUTES ET DES ESPACES

En mars, après avoir d'abord refusé la suggestion du CES d'un EMPRUNT de 60 millions, le CR avait tout de même demandé au Préfet de lui faire une proposition d'emprunt. Le CR créa alors une commission technique qui présentait un programme de travaux complémentaires sur les trois routes rodières Nantes-Lorient-Morlaix-Carhaix-Guangnam. Marc Ploemel — pour une première estimation les cylindres font actuellement l'essentiel du marché de la voirie-tourisme et les voies utilisées tout au long de l'année —, la taxe additionnelle sur les cartes grises ne devrait donner que 3 millions au seuil des 11,3 millions de recettes. Celle-ci, en cas de mutation d'immeubles et de droits immobiliers ne devrait pas dépasser un montant de 6 millions.

Le Préfet René Plevien se permit de "mettre en route ces chiffres de la Trésorerie générale". Et Yves du Halgouet demanda une étude plus prévisionnelle : "les recettes et recettes étaient vraiment au-delà du compte de la conjoncture". En effet, cette estimation qui, au quinquennat moyen d'intervalles, entre mars et août, les estimations faites par les services compétents avaient une marge d'appréciation de 10%.

Bref Loïc Bouvard ne pouvait pas permettre l'assassinat d'Yves du Halgouet, attendu qu'il avait été nommé à la tête de l'Etat régional. Il assortit sa présentation d'un choix de la commission des finances : "Sur les 5,749 millions pour les études, il y a 2,9 millions d'investissements et 2,8 millions d'interventions, urgences et la réserve non affectée dont nous disposons après les attributions déjà déduites, nous devons donc disposer de 1,5 millions, afin d'éponger en partie le déficit des ressources".

Après une observation d'Henri Béneau, pourtant très favorable, il annonça la discussion 3<sup>e</sup>, par 6 voix contre et 5 abstentions, le choix de la commission des finances qui adopta tout de suite cette position réduisant à 3,249 millions la somme disponible pour examiner le rapport sur l'utilisation des

question n'est pas moins "créez un chantier de travail". Louis Orsiéen a également exprimé son désaccord : "Il faudrait d'abord bien connaître la politique de l'Etat, par exemple, ce qu'il est en train de faire au niveau de l'Etat".

"Il faudra éviter le double emploi entre conservatoire national et régional", poursuit Charles Chauvel, délégué honoraire d'Amor, et schéma d'aménagement du littoral breton, qui souhaite des initiatives du côté des communes intéressées. Ce qui concerne le budget 1975, Maurice Le Roux, membre d'Amor, pour sa part Robert Richet fit admettre que les travaux, canaux, étangs, étaient assez rapides, que le littoral du Morbihan, Yves du Halgouet, "on veut tout faire, l'on ne fera rien".

"On l'a fait, donc, sans se renouveler. Que le groupe de travail existe, mais pas pour proposer de nouvelles avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

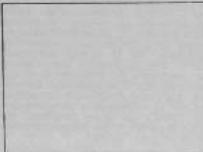
Il fut bien entendu avec le Préfet que le CR définissait une politique foncière et fixe les critères de répartition et des sommes disponibles entre les départements ; mais ce fut à propos de deux autres avec qui nouvau,

avec quelles moyens et dans quelles délais ?"

## institutions régionales

# LE PLAN MEDICO-HOSPITALIER

**1 milliard 1/2 pour estomper l'un des points noirs de la Bretagne**



POUR son premier déplacement provincial, Mme Simone Veil, Ministre de la Santé, était venue à Rennes le 24 septembre dernier afin d'examiner avec les Assemblées Régionales l'avant-projet de *Plan Médico-hospitalier breveté à partir duquel le Préfet de Région devra rédiger le document qui sera soumis au Ministre*.

C'était la première fois que le Conseil Régional de Bretagne recevait un membre du gouvernement, comme le CODER de Bretagne (commission de développement économique régional) en avait elle-même reçus, dont le Président de la République.

Première église au sein de l'Etablissement Public régional, la présentation du rapport du Comité Economique et Social (CES) par son rapporteur Joseph Niol en séance plénière du Conseil Régional (CR). — Ce rapport avait été d'ailleurs rédigé après une réunion commune des commissions spécialisées des deux assemblées et le docteur Pierre Denis du CR ne fit pas une reprendre quelques points pour y insister.

### Cent participants mais pas d'étudiants

« Non je ne puis reprendre à mon compte les promesses de mon prédeceur M. Michel Poniatowsky, car je ne pourrai les tenir. Bien qu'il soit en augmentation de 22 % le budget santé n'est pas exceptionnel, il n'est pas ce que nous espérions. »

Simone Veil parlait franchement. — C'est en effet Michel Poniatowsky nommé Ministre de la Santé Publique et Sécurité Sociale le 6 avril 1973 qui avait décidé la mise en œuvre d'un *Plan Médico-Hospitalier Breton*. — La Bretagne de 1972 était alors divisée en 13 secteurs, soit 22 régions avec 37 lits pour 10 000 habitants (l'indice national était alors de 41) et au 17<sup>ème</sup> rang selon le taux de médecinalisation avec 46 médecins généralistes pour 10 000 habitants (la moyenne nationale étant de 54). — L'étalement hospitalier devait être fait dans un certain sens par les routes et le téléphone ; il tente un des points noirs de la région.

Une grève des étudiants en médecine avait attiré l'attention de l'opinion publi-

que sur cette insuffisance du personnel médical. Alors que l'introduction du rapport préfectoral rappelait cette grève, elle ne figurait pas dans les rapports des Assemblées présentés du Ministre. — Louis Le Pensec souligna ce regrettable oubli d'autant plus que le CES avait demandé que les étudiants soient associés à la préparation du Plan. Pierre Denis s'est même proposé avec sa commission pour prendre des contacts, car le Préfet avait interrogé : « d'accord pour qu'il y ait des étudiants, mais quels étudiants, désigné par qui, représentatifs de qui ? »

En octobre 1973, une délégation conduite par Edouard Offredo, président de la Commission Paritaire régionale du CELIB (comité d'études et de liaison des intérêts bretons) était reçue par Michel Poniatowsky et soulignait les deux carences : la médiocre capacité d'accueil, la sous-médicalisation. — Le Ministre,

globalement, le coût du programme de rénovation de l'équipement hospitalier breton à l'horizon 1986 dépasse un milliard et demi de francs de travaux à réa-

iser en 12 ans, soit en moyenne 125 millions par an. — Le rapport préfectoral proposait trois tranches égales de 200 millions ; la première serait exécutée dans les deux ou trois premières années, la deuxième dans les trois ou quatre années suivantes, la troisième tranche au cours des cinq ou six années restantes pour respecter le bail.

Ainsi, la réalisation du Plan Médico-Hospitalier devrait permettre d'amener en quelques années la Bretagne au niveau de la moyenne nationale. L'avant-projet connaît de la documentation très basse des groupes inter-hospitaliers de secteurs mis en place ainsi que de la Commission Régionale de l'Équipement Sanitaire, constituée par arrêté préfectoral du 21 décembre 1973, qui se réunira quand les groupes auront présenté leur résultat.

Mais le rapporteur du CES souligne « les lourdes conséquences de la réduction de 40 à 20 % du montant de la subvention d'Etat en 1974, qu'il sera nécessaire de faire évoluer à mesure que l'indice de l'hôpital rural est moins dispendieux qu'une rénovation ». Les commissions en tout cas déclinaient qu'une charte spéciale dans l'étude de l'alcoolisme et dans les méthodes de prophylaxie devrait être créée dans les universités bretonnes.

mené les trois départements Ouest, forme la seule tâche noire sur la carte française de la mortalité par alcoolisme, plus de 20 morts par 100 000 habitants. C'est aussi l'une des raisons essentielles des besoins en lits psychiatriques, plus de 40 % des admissions. — Pierre Denis a voulu faire ce travail basé sur des causes économiques comme la cherté des jus de fruits, et à des causes culturelles entraînant conflits et suicides. Hervé Laudrin bondit « cela ne m'a pas donné tort de parler français ! » pour dire au contraire néanmoins « une si-décente occupation française ».

Les commissions en tout cas déclinaient qu'une charte spéciale dans l'étude de l'alcoolisme et dans les méthodes de prophylaxie devrait être créée dans les universités bretonnes.

### Ne pas aggraver le vide médical des campagnes

Si la constitution de nouveaux équipements est indispensable, (Michel Comte souhaite de blâmer plus légers : « nous sommes pénalisés d'avoir des bâtiments coûteux »), mais il faut aussi que Henri Benard « un hôpital rural est moins dispendieux qu'une rénovation », une meilleure utilisation des équipements existants pour donc elle aussi améliorer les services rendus aux patients, des docteurs de séjourns, des malades auto-suffisants, rationalisation des examens de laboratoire, réhabilitation du matériel technique disponible. — « Ces améliorations à souligner le Ministre, auraient pour avantage d'éviter de construire des lits trop nombreux, d'autant que la tendance est à l'ouverture de plus en plus grande de l'hôpital sur le monde extérieur, notamment par le recours à l'hospitalisation à domicile ».

« Cette hospitalisation à domicile n'est concevable qu'en ville, note Henri Benard, mais dans les campagnes, jour dans un lit, comme cela se pratique dans certains hôpitaux psychiatriques, est aussi une bonne formule ; mais les hôpitaux ruraux restent indispensables et servent un meilleur maillage de médecins praticiens dans les campagnes ! »

Le Ministre avait trouvé bon écho de ses observations de 300 à 500 lits comme une optimisation d'un hôpital rural à échelle humaine mais elle suscite des réactions immédiates en parlant d'une population minimale de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de personnes pour justifier un hôpital. — « C'est un chiffre assez élevé », dit Hervé Laudrin. — Paul Thoët demande plusieurs « un remodelage de la carte sanitaire pour tenir compte des besoins de la Bretagne intérieure ». — Pierre Etienne avait déclaré « indispensable les hôpitaux ruraux pour ne pas aggraver le vide médical de nos campagnes, tout d'abord pour Alphonse Monod en un plateau, tout d'abord avec le chiffre de population toutefois surtout des distances ». — Le Ministre en convient. « L'Hôpital rural doit rester proche de la population, être une ambulance équipée de plateaux techniques nécessaires limités ».

### Groupe n° 2

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE INDUSTRIALISATION DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES TERTIAIRES ET QUATERNAIRES

Président :  
M. GOUVERNEUR Paul

Vice-président :  
M. GUERRE Julien

Secrétaire :  
M. LE POUL René

Membres :  
M. BEBIN Pierre, BECOURN Yves, BRAND Georges, BRIDEL Emile, BRIS Daniel, CADENAT-VILLEMANPARD Jean, DALAY Marcel, DUAULT Altrad, LE MARTELLOT Marcel, LE ROY Pierre, MARTRAY Joseph, MET André, ONNO Mathéob Jean, REVAULT LET Jean, QUERÉ Jean, REVAULT-Albert, RIFFAUD Claude, TOSCHI Jean-Claude.

— Activités économiques fondamentales : agriculture, artisanat, bâtiment et travaux publics, industrie, pêche, recherches et développement, océanographie, transports, Equilibres économiques intrarégionaux.

— Politique de l'eau et de l'énergie, Formation permanente à vocation économique et promotionnelle.

— Relation entre l'école et les milieux socio-économiques.

— Promotion des entreprises régionales.

— Décentralisation industrielle et organisation de la sous-traitance.

— Développement de la démographie et de l'emploi.

— Zones industrielles. — Zones artisanales.

— Commerce intérieur et extérieur, tourisme.

— Formation des emplois qualifiés, adaptation géographique, démographique et économique des moyens éducatifs.

— Utilisation optimum des moyens régionaux de recherche d'innovation.

— Développement des activités tertiaires et quaternaires d'origine régionale.

— Décentralisation des services tertiaires et quaternaires des organismes de recherche publics et privés.

— Décentralisation en Bretagne d'organisations administratives ou publiques nationales.

(Groupe n° 3 et 4 — Page 33)



N° 59 — Décembre 1974 — Page 11

Page 12 — N° 59 — Décembre 1974

les résultats d'une enquête du professeur Lenoir).

Des explications ont été données, comme l'indigence de la médecine préventive (en matière d'alcoolisme notamment), mais les médecins eux-mêmes n'ont pas été tenus au courant. Jean-Jacques Veil répond : « Il a une baisse du taux du travail de disponibilité, donc un refus du cabinet de campagne » analyse Henri Benard, appuyé par Alphonse Menand et Ferdinand Thomas qui ajouta : « les départements et les communes se sont dépossédées de la santé, il faut faire notre mise en cause avant qu'aucune mesure de travail ».

Toujours « au matin des clausus » fut alors énoncée une ermite fondamentale : il risque, d'après le rapporteur, « d'aggraver encore la tout-médicalisation, si ce calcul non en fonction des besoins de la population mais des possibilités d'installation de stagiaires dans les CHU ». Primitivement, le nombre de places dans les hôpitaux assureraient à la première tranche de la future du futur Hôpital nord. — Henri Freville avait posé au Ministre : « une question indiscutable : quel est le rôle des hôpitaux universitaires et pour qui les appeler publics, alors qu'ils n'ont pas un statut public ? » — Si le Ministre confirma que les travaux commenceront en 1975 avec également un « Service des urgences » à Rennes et un aussi à Lorient, il ajouta : « Les travaux doivent être réalisés par les médecins eux-mêmes sur leur portefeuille, le Centre anticancéreux sera sans doute intégré au Centre hospitalier universitaire ».

Le CHU de Brest lui devra attendre 1976 car le projet à l'étude n'est pas encore achevé. Par contre dès cette année à Brest seront lancés un Centre universitaire et un Centre anticancéreux. Pour Brest et Rennes, Henri Freville insista encore sur les Unités de recherche et pour Rennes sur ce rôle de la mère et de l'enfant, une idée du professeur Robert Débré selon l'application de systèmes russes et tchécoslovaques.

#### Des médecins qui font plus de taxi que de médecine

Un plan médico-hospitalier ne s'arrête pas aux équipements matériels et laisse place, doit être faite à la médicalisation, c'est-à-dire aux médecins et au personnel hospitalier.

Avec 2 576 décrets par an pour 100 000 habitants, la Bretagne occupe, du point de vue de la mortalité générale, le second rang après l'Alsace, la moyenne nationale étant de 2 125. Les facteurs de l'aggravation des décls sont le tabagisme, les infections respiratoires et les morts violentes.

La densité médicale est au contraire (cf. *supra*) inférieure à la moyenne nationale : dix cantons sont sous-médicalisés de façon modérée, sept de façon grave, plus de 3 000 habitants par médecin généraliste ! (voir la carte établie d'après

pitaliers et monitrices des écoles d'infirmières, mais souvent dans des établissements à Relais. A Brest doit être créé un Institut comportant une deuxième école de sage-femmes et une deuxième école de puéricultrices.

Cinq infirmières encore trois nouvelles écoles ouvriront à Concarneau, Auray et Redon. Le rapport des assemblées insiste pour que les crédits nécessaires aux extensions des écoles de Saint-Malo, Saint-Malo, Fougeré et Morlaix, demandées en 1974, soient tout de suite accordés en 1975. Le Ministre a donné son assurance.

« Des infirmières oui, lança Michel Courteau, mais il est temps de mettre fin au marché noir qui constitue le rachat des bourses », Madame Simone Veil répondit de façon très directe : « C'est vrai, il existe un rachat des bourses, mais il en existe pour les professionnels ! Ce n'est pas une mauvaise chose mais même si l'on réussit à légaliser cette pratique, cette possibilité en somme de changer d'hôpital, ce qu'il faut assurer aux infirmières, ce sont de meilleurs salaires et de meilleures conditions de travail ». De son côté, Henri Freville insista pour que soit revu le système des bourses accordées aux étudiants du secteur para-médical.

#### Des « assistés » aux malades

Telles sont les préoccupations exprimées par les assemblées régionales face à l'avant-projet du Plan médico-hospitalier breton, qui est également soumis aux débats de l'Assemblée nationale. « L'essentiel en tout cela, souligne Yves Le Poll, c'est d'être sûr que la planification sera réalisée dans des délais normaux, mais la planification en France n'a pas beaucoup de sens ! » Un militard et demi, interrogé Louis Le Roux, celle-ci représente combien de travail en tenant compte des montants des subventions ?

D'autre part, « il faut élever en ce même sens, « plaidait que sur un nombre de francs, à la valeur épiphore, nous aimions mieux voir le gouvernement s'en gager sur un nombre d'hôpitaux, un nombre de lits... »

Madame Simone Veil comprit bien cela, mais elle ne voulut pas engendrer de faux espoirs et refusa de s'engager plus loin qu'elle n'avait possibilité de le faire. « La déconcentration des crédits au niveau des régions est en cours, avec les indispensables limites de l'intégration des objectifs régionaux dans une politique nationale. Mais, dans tous les cas, il faut éviter de déstabiliser la politique de concertation avec les régions ». Le Plan brevet, lui, n'aura pas été préparé sans une concertation « si direct ».

Une page d'histoire en tout cas est bien tournée ; autrefois ouvert pour les plus défavorisés, les « assistés », l'hôpital est devenu un centre de soins hautement spécialisés, quelques mètres de soins sophistiqués, qui a vocation à soigner tous les malades quelle que soit leur catégorisation sociale.

RAYMOND LETERTRE.

N° 59 — Décembre 1974 — Page 13

## institutions régionales

# 1975, année de préparation du VII<sup>e</sup> plan

## IMAGINATION raisonnée pour les choix d'AMENAGEMENT INCREDULITE sceptique sur les CREDITS disponibles

Le premier trimestre de l'agenda 75 des membres des Assemblées régionales est déjà bien rempli. Réunion le 10 au « session » à disposer du 27 au 31 janvier pour le Comité économique et social (C.E.S.) et le 10 au 14 février pour le Conseil Régional duquel devra être proposé à l'ordre du jour le rapport sur la situation régionale et ses perspectives au regard des besoins et des disponibilités de l'Etat.

Puisque le C.R. la Réunion débute par l'élection du bureau et des commissions, élection qui doit se faire chaque année selon le décret du 5 septembre 1973, article 22 — Le bureau du C.E.S. étant quant à lui élu pour la moitié des membres de cinq ans — Aucun bouleversement n'est attendu, mais une révision de la charte régionale devrait être proposée par le C.R. — André Cotin n'avait pas été vice-président du C.R. et son rappoert d'avoir fait échouer la candidature de Raymond Mercenier au sénat n'avait pas empêché Cotin d'être nommé au poste de vice-président du C.R. au vu de l'absence de prérogatives.

Lors de leurs réunions le 20 décembre, les bureaux ont décidé de réunir les assises régionales pour examiner plus sérieusement quelques sujets qui sortent de l'ordinaire : l'Institut Culturel Breton — l'implantation d'une centrale nucléaire — la conférence de Genève alors celle de Corse — ou le droit de la mer — le point sur les recherches pétrolières au large des côtes brevettes.

#### QUELQU'UN FRAPPE A LA PORTE

étaient également la mise en place d'un groupe communautaire des représentants des finances, de la DATAR (démission à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) et de la région pour étudier les mesures appropriées.

Cela ne pouvait apaiser les craintes que le président Rouyer avait exprimées devant la presse le 12 novembre : « Peut-on au moins espérer avoir atteint le point bas ? Notre réponse est NON ! Elle n'est pas influencée par aucun pessimisme mais par une extrême méfiance pour la seule conduisance de la politique de notre région brevette. Et son but est de demander pour demander audience auprès du Ministre des finances et éventuellement la convocation par le Préfet de Région d'une réunion extraordinaire du C.E.S. Elle n'a pas lieu.

Si l'on ajoute les multiples démarches des deux présidents mais aussi des présidents et membres de Commissions, les débats régionalisés sont sans doute des représentants des assemblées régionales, cette nouvelle instance régionale aura fourni la méthode du vote à porte. Sans cez quelqu'un frappe à une porte.

Jusqu'à la porte de l'Eurore. Le 8 novembre R. Pléven parla à Lille devant l'Institut d'études juridiques euroéennes, du rôle des pouvoirs locaux dans l'édification d'un véritable état de droit et d'une véritable politique régionale économique qui imposera dans le cadre de la communauté et il ne sera plus possible alors d'étudier le difficile problème des rapports de compétence entre pouvoir européen, pouvoir national, pouvoir régional et pouvoir local... Une certaine harmonisation des compétences régionales dans les différents pays de la communauté

aurait peut-être nécessaire... l'obstacle principal résidera toujours des administrations centrales.

C'est sûrement pour prendre leur distance du « Centre » que les présidents de C.E.S. avaient tenu leur réunion nationale à Nantes le 24 octobre à la veille du Conseil national des Economies régionales qui se tenait aussi à Nantes.

#### VERS UNE ENVELOPPE GLOBALE A LA DISCIPLINE DE LA REGION

Rapports de compétence, c'est bien ce qui devrait marquer l'année 1975. Dès défense, en effet, le « Comité Central de Planification » a décidé que les instances régionales seraient associées à l'élaboration du VII<sup>e</sup> Plan, et que « de plus larges responsabilités seraient accordées aux régions » dans ce domaine.

La formule reste vague mais, depuis le I<sup>e</sup> Plan en 1947, il faut bien reconnaître un lent mouvement dans ce sens — Pratiquement, mais pas seulement, grâce au Plan, en 1964, au cours du IV<sup>e</sup> Plan donc, le gouvernement introduisit les « tranches opérationnelles ». — 1964 était la naissance des épiphores CODER (commission de Développement Régional) qui prenaient elles-mêmes le relais des Comités Régionaux d'Expansion reconnus officiellement depuis dix ans comme « organes d'information et de coordination des pouvoirs publics ». Les CODER devaient être tenus informés de l'exécution du Plan, donner leur avis sur les aspects régionaux et sur la tranche régionale du Plan. — Pour le V<sup>e</sup> ce ne fut que imaginé : pour le VI<sup>e</sup>, l'apport de la Région ne fut pas assez pris en compte en faveur des PRDS (programmes régionaux de développement et d'équipement).

Quinze ministres sont le VIII<sup>e</sup>. Au Conseil des Ministres du 11 décembre à l'Elysée, le président de la République Valéry Giscard d'Estaing a levé l'incertitude sur la poursuite même de la planification : « La France a besoin d'un Plan ». — Le VIII<sup>e</sup> doit être un outil de conception moderne, adapté à la réalité économique des années 1975. Il devra définir des priorités claires et déterminer des projets qui devront être exécutés en toute fin de ce siècle. — Un débat d'orientations aura lieu au Parlement au printemps et les instances régionales seront associées à la préparation de ce Plan. —

Le porte-parole du gouvernement André Rossi donnait des présessions :

« Un questionnaire sera distribué aux régions pour qu'elles expriment leur point de vue. Pour octobre 1975, à partir d'indications globales, elles devront dégager des priorités entre les différents secteurs d'équipement collectif. Chaque région élaborera son plan sous sa responsabilité, avec l'énoncé des objectifs et des moyens mis en œuvre pour les atteindre. »

Il s'agit donc d'abord d'une phase de déclinaison et de la déconcentration. Le gouvernement, pour sa part, réservera les modalités du contrôle financier local et affectera progressivement aux établissements publics régionaux des pouvoirs de décision et d'utilisation des crédits

désignés par le VIII<sup>e</sup>. — L'ouverture de la récente session d'autunne, René Pleyen avait avancé quelques suggestions pratiques :

« Il faut orienter vers l'allocation d'une enveloppe globale des crédits d'équipement public. Celle-ci devrait être envisagée lors de la préparation des textes de loi référendaire de 1969. Les dotations parisiennes à la région réparties entre plus de 300 postes sans que nous ayons la possibilité d'un transfert d'un poste à l'autre ! »

Allant plus au fond, le président conclut son allocution par une condition : « si nous devons participer à la préparation d'un VIII<sup>e</sup> Plan, il est nécessaire que nous ayons une réponse à la question : quel est le sens de priorité dont jouit actuellement la Bretagne dans la politique régionale de la France ? »

#### **ÉQUILIBRER : L'URBAIN, LA CÔTE ET... L'AILLEURS**

Au cours de la session de septembre, le président de région Olivier Philip avait déjà fait un appel : « le VIII<sup>e</sup> Plan doit être occasion de réflexion et de propositions faites au gouvernement, occasion de définir une nouvelle politique d'aménagement du territoire ». — C'était à la fin d'un débat qui avait montré que le C.R. avec le C.E.S. avaient des idées très

vraiment être modulées selon le caractère des emplois selon la qualité des emplois, selon les types de localisation... »

Dans la préparation du VII<sup>e</sup> Plan, souligne le C.R., le vrai problème concerne le territoire : « Les bureaux ! » précise Henri Fréville ; avec Grenoble et Montpellier, Rennes est en pointe en ce domaine et c'est important car les villes nouvelles de la banlieue parisienne ne pourront absorber tout ce qui sort de Paris ! Mais, intervient Charles Jouanny (Rennes) et René Josselin, « elles doivent aussi se limiter » Pierre Méhaignerie avait déjà demandé « de prendre en compte les coûts sociaux et collectifs des grandes concentrations urbaines ».

Il ne fallait pourtant pas oublier de distinguer les « industries d'entraînement et les autres » : Henri Fréville le souligne en reprenant à l'envers le « code de l'emploi » de l'Insee : « une bonne politique fonctionnelle devrait assurer sa place à Rennes depuis vingt ans pour maintenir les « cercueils » dans la région dont crée des emplois hautement qualifiés, fixer des lieux de décision : « C'est vrai, cela peut coûter cher à la collectivité de recevoir des entreprises ; une bonne politique fonctionnelle est capitale pour faire face, c'est ce que nous avons fait ! Cela relève de la politique régionale ».

Et Jean-Pierre Chaudet de commenter : « si la Bretagne n'a pas un équipement industriel suffisant, elle devra se faire, bien des choses pourraient à côté d'elle. — Avoir un corps sans tête c'est très dangereux et c'est là que l'on retrouvera le coût social ! ».

Tout le monde était d'accord pour corriger les déséquilibres entre l'est et l'ouest de la Bretagne, le littoral et l'intérieur, avec des nuances tout de même ; le

#### **BULLETIN D'ABONNEMENT OU DE RÉABONNEMENT \***

a faire par correspondance  
et à nous renseigner  
10, rue Vicariale  
Boite postale 540  
22010 SAINT-BRIEUC

M.

Profession :

Adresse :

suivant à un abonnement d'un an à :  
ARMOR - magasine - et verser 10 F (domestique) ou 150 F (soutien) par :  
chèque bancaire  
chèque postal  
virement au C.P. Armor :  
26975 Rennes

Cet abonnement donne droit en plus à une petite annexe gratuite de 50 mots max. et à toute la presse dans le carnet à utiliser dans l'enseigne (feuille d'étiquette du dernier envoi).  
\* Payez les mentions inutiles.

Vincent Pierre Méhaignerie était bien placé pour évoquer un extrême-est plus défavorisé que l'extrême-ouest. — Le préfet reprit d'ailleurs son exemple pour montrer la nécessité d'affiner les statistiques sur le solde migratoire, l'échelon départemental ne pouvant donner une vue réelle de la situation. —

Pour rétablir l'équilibre, Guy Guermeur réclama les moyens : « il nous faut faire de l'aménagement du territoire dans la région, il nous faut une sorte de FIAT (fonds d'intervention pour l'aménagement du territoire) au niveau de notre établissement public régional » (2).

Pour évoquer tout l'ensemble de l'absence de politique d'aménagement du territoire, intervint Charles Josselin, « comment faire de l'aménagement du territoire sans planification ? »

#### **INTEGRER : L'AU-DELA DU RIVAGE**

La modernisation de l'agriculture et de la pêche, le développement des industries agro-alimentaires, les espaces portuaires et des séaports devraient l'objet de gros rapports très élaborés au C.R. Le préfet souligna comme « fort utile pour la préparation du VIII<sup>e</sup> Plan ce travail remarquable » des commissions du C.E.S. Il mériterait bien sûr des articles à part.

Retenons seulement une dominante renouvelée, rendue plus brûlante d'actualité par les recherches pétrolières dans « les eaux de la Manche et de l'Atlantique, la biomasse brevetaine ». — « Il faut de la capacité de donner une place à la mer à l'échelon des assemblées régionales » : Joseph Matray avait bien des raisons de dire au retour de la conférence de Caracas, où laquelle il remit un volumineux rapport écrit aux membres des assemblées qui l'y avait délégué (3). L'OB-sabors (l'an-déla du rivage), le lagon, le golfe, effectif intrus bienvenu, une donnée neuve intrinsèquement peu importante, mais qui relève à combien, d'une politique d'aménagement du territoire. Il est grand temps de penser à « mettre en place des structures non d'état mais de concertation » insista Joseph Matray, « et tout de suite, supplia Claude Riffaud, car lorsque les pétroliers seront prêts les bouleversements se précipiteront... »

Précipité à la mer ! Les avocats les plus énergiques furent les Finistériens, particulièrement les Brestois Eugène Béret et Georges Le Gall, « on assiste à des érosions des terrains, plan de ceinture, des axes maritimes, ce créneau, ce canal des axes terrestres Béziers-Péninsule Ibérique ; il reste un vide, la façade atlantique. Au niveau de la nation rien n'est venu. Or le VIII<sup>e</sup> Plan se prépare, il est urgent de regrouper les efforts de toutes les régions en façade atlantique : Bretagne, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Aquitaine. Ensemble il nous faut prêter

à un plan cohérent de développement, et le défendre ! ».

#### **EN ACTIF ET PASSIF AU BILAN**

Côté social, côté collectif, l'expression fut relancée au C.R. par Jacqueline Deshoulières quand il s'agissait du tourisme : « il ne faut pas se laisser sur l'industrie-tourisme ; l'Espagne pose des questions sur la politique sociale et culturelle du tourisme. Il nous faudrait faire une étude sur son coût économique en Bretagne, mais aussi son coût psychologique et sociologique, car il existe un phénomène de rejet de la population résidente par rapport au tourisme étranger ».

Au C.R., Victor de Cadenez avait demandé d'être réaliste : « du béton ? c'est bien, mais il faut aussi du bois, du lac ou camping usagé ? Il ne faut pas être catégorique ! ». Une « charte du tourisme » avait été élaborée par la Chambre régionale de Commerce et d'Industrie en 1971. « elle n'a pas été suivie », déplore Jean Guyomarch, mais ses propositions pourraient être reprises, il est temps de faire évoluer celle-ci au niveau et de faire un tourisme moderne ». Pour finir, le C.E.S. adopta une proposition de Jean Rouyer : constituer une commission « ad hoc » avec le C.R. et des experts. Aucune suite n'a encore été donnée à ce projet.

Au C.R., René Pleyen demanda au président que le délégué régional au tourisme apprenne également à faire le point et le contre : « le tourisme est un actif certes, mais au bilan c'est également un certain passif. La propagande touristique, type syndicat d'initiative, a été si bien faite que des problèmes naissent du succès de cette action. De toute façon la charge des infrastructures nécessaires ne peut être assurée aux seules communes ».

Marie Pleyen, déléguée régionale, illustra par l'exemple de Saint-Malo, « le tourisme oblige les villes concernées à des dépenses prohibitives pour deux mois et surtout par rapport aux recettes accordées par l'Etat... Avec 453 000 francs de taxe communautaire pour cette touriste, Saint-Malo a dû engager plus d'un million au détriment de diverses améliorations (éclairage, aménagement des rues, circulation, de voirie, de flots et réfections...) sans compter l'eau ! Où devons-nous être le départ des touristes, en effet, l'eau manque ; il a fallu emmener une réserve supplémentaire dont le coût est évalué à 8 millions ! »

Le tourisme donc : un apport apprécié mais pour la Bretagne à condition qu'il soit contrôlé et orienté.

#### **LA CULTURE BRETONNE EN MIETTES ?**

C'est au cours de la session de mars 1974 que le C.E.S. décida à l'unanimité moins une abstention de proposer une étude sur la création d'un INSTITUT CULTUREL ARMOR (4). Le C.R. donna son plein accord au projet. A l'initiative de Claude Champaud, un groupe d'experts a été réuni, composé d'universitaires

désignés par les trois présidents d'Université de l'Académie (Nantes, Rennes, Bretagne et Bretagne Occidentale), d'architectes, représentants du Ministère des affaires culturelles, directeurs du Centre national de la Recherche scientifique... En outre, une procédure de consultations individuelles a été conduite de juin à octobre, tant auprès d'un certain nombre de représentants universitaires qu'au travers de rencontres de quelque 25 Associations culturelles brevetaines. A noter encore que l'Université de Nantes a été associée aux travaux.

Les débats sont ouverts. Publictement, les deux présidents Jean Quéré (Brest) et Claude Champaud (Rennes) ont évalué une rivalité à base d'incompréhension, due dans la meilleure hypothèse à une mauvaise information. En un article déboussolé de Claude Champaud, on parla de « nécessaires qui vont penser aux personnes de détenteurs de reliques, chaque clan détient la vraie croix, mais il y en a tant que le champ de la culture brevetaine risque de ressembler néanmoins à un cimetière dans lequel elle se trouvera définitivement enterrée, morte de querelles internes ».

Voilà qui est bien mal parti ! Le 21 décembre pourtant une réunion à Rennes s'efforce de tirer des conclusions pratiques de la synthèse des réponses à l'enquête pris dans associations culturelles. Quatre directions principales se sont dégagées : la recherche — la diffusion de la culture et des acquis de la recherche — la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Le groupe de travail a ensuite proposé une disposition de locaux spécialisés non structurés mais par fonction. La première nécessité apparaît en effet en celle d'appécher le phénomène culturel brevetain d'une manière essentiellement pluridisciplinaire sans focaliser l'attention sur tel ou tel aspect.

Ces locaux de l'Université Culturel Armor, illustré par l'exemple de Saint-Malo, « le tourisme oblige les villes concernées à des dépenses prohibitives pour deux mois et surtout par rapport aux recettes accordées par l'Etat... Avec 453 000 francs de taxe communautaire pour cette touriste, Saint-Malo a dû engager plus d'un million au détriment de diverses améliorations (éclairage, aménagement des rues, circulation, de voirie, de flots et réfections...) sans compter l'eau ! Où devons-nous être le départ des touristes, en effet, l'eau manque ; il a fallu emmener une réserve supplémentaire dont le coût est évalué à 8 millions ! »

Le tourisme donc : un apport apprécié mais pour la Bretagne à condition qu'il soit contrôlé et orienté.

#### **RAYMOND LETERTRE,**

1) Armor n° 56, septembre 1974, page 11. — 2) C'était un peu la volonté arrêtée à la « Réserve d'interventions universitaires » et à la « Réserve non affectée », votées en mars (Armor n° 52, mai 1974, page 13) selon un avis du CES (Armor n° 51, avril 1974, page 13). — 3) Armor n° 53, juin 1974, page 13 et n° 56, page 11. — 4) Armor n° 53, pages 13-14.

#### **Groupe n° 3**

#### **EQUIPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL**

Président : M. LE VACON Louis  
Vice-président : Mme ROCHE Denyse  
Secrétaire : M. ROLLAND Edouard  
Membres : M. BERNARD Francis, Mme COURTOIS Isabelle, MM. DUCASOU Henri, HENRY Pierre, MAGGIAZ Gabriel, MELEUC Louis, NICOL Joseph,  
— Troisième âge.  
— Équipement hospitalier public.  
— Coordination des secteurs sanitaires privés et publics.  
— Équipements socio-éducatifs relatifs aux handicaps physiques, mentaux et linguistiques.  
— Lutte contre les maladaptations sociales et les fâcheux sociaux.  
— Problèmes sociaux de l'urbanisation.  
— Équipements éducatifs de la petite enfance.  
— Prévoyance sociale et sécurité familiale.

#### **Groupe n° 4**

#### **DEVELOPPEMENT CULTUREL ET SPORTIF**

#### **PROTECTION DE LA NATURE**

Président : M. DENIS Pierre  
Vice-président : M. TUTIN Armand  
Secrétaire : M. NAEL Michel  
Membres : MM. BOUBAIN Alphonse, FOR-TIN Jacques, GUICHARD Hippolyte, de KERVENOËL Michel, LAURENT Pierre, LE MEUR Jean-Yves, LE POGM Louis, MARACHE René, NOURI Jean, POSSEME Gilles.  
— Protection des sites naturels et paysagers et protection de l'environnement.  
— Protection et développement de la culture brevetaine et des vies culturelles locales.  
— Animation socio-culturelle en milieu rural et en milieu urbain.  
— Protection permanente générale et culturelle.  
— Équipements culturels.  
— Équipements sportifs.  
— Problèmes posés par l'accroissement des temps de loisirs.

## Institutions régionales

# Commission déléguée :

— pierre d'attente pour une autre région  
— amorce d'un pouvoir en continu

**E**LECTION au suffrage universel des conseillers régionaux, renouvelage de la carte en faveur de plus grands régions, tels sont les deux objectifs, depuis longtemps marqués par le collimateur de certains régionalistes, mis en exergue au début de l'année 1975.

Les déclarations officielles que nous avons rapportées dans nos derniers articles ne laisse pas présager aucun évolution proche à l'automne de l'an II des assemblées régionales. Pour la Bretagne, les réunions, qui débutent alors qu'est écrit cet article, seront scindées en deux parties sur deux mois, afin d'alléger les séances.

C'est aussi dans cette perspective qu'un mouvement se précise au sein du C.R., mais de poids : le « Comité Délégué ». Il est le bon de mieux les connaître ; nous leur consacrons une large part aujourd'hui. Non sans abord avoir jeté un coup d'œil sur les dossiers préparés par le préfet.

### PAR LES TITRES

Le premier document est particulièrement intéressant. Ses 88 pages, et, en effet, des réunions aux deux et demandes des communications précises, envoient lors de la réunion de septembre dernier.

Citons, entre autres, un plan de croissance de la flotte de commerce de 1976 à 1980, l'état d'avancement des recherches d'hydrocarbures, au large des côtes bretonnes (données favorables de la situation au niveau des réserves), déclinaison des ventes nucléaires (commission en cours de finalisation entre la Grande-Bretagne et la France), question de l'implantation des ventes nucléaires (commission en cours de finalisation entre les deux pays... premiers résultats du groupe de travail sur « l'Institut Culturel Breton » (précision sur sa vocation) (1).

Le troisième document poste un titre éloquent : « Budget modifié 1974 » (2). C'est-à-dire 1 346 720 F au lieu du budget primitif de 1 000 000 F. Les rubriques vont de l'aide aux hôpitaux aux axes routiers pour les chapitres importants et descendront jusqu'aux indispensables « petit matériel outillage et mobilier ». On y apprend également « qu'une

somme de 30 000 F (conformément au vote du C.R.) a été utilisée pour l'acquisition d'une voiture commune aux deux présidents »... qu'il a fallu ensuite la remplacer et que 20 000 F ont été prélevés sur la « Réserve d'intervention urgente » (1), en plus des 20 000 F de l'assurance ! A ce demander si, même sans accident, l'utilisation d'un taxi ne serait pas beaucoup moins onéreuse !

### COMME L'ARC-EN-CIEL

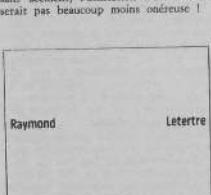
« Chaque année au début de la première réunion qu'il tient au premier trimestre, sous la présidence du doyen d'âge, le conseil régional délégué à l'ensemble des compétences de son président, et aux autres membres du bureau » (article 22 du règlement de l'an II des assemblées régionales). Pour la Bretagne, les réunions, qui débutent alors qu'est écrit cet article, seront scindées en deux parties sur deux mois, afin d'alléger les séances.

En tête de notre dernier article, nous avons déjà souligné qu'aucun bouleversement n'était attendu. Les représentants du Morbihan et du Finistère comme vice-présidents devraient être André Collin, Jean-Pierre Guérin et André Colin, tous deux sénateurs et présidents du Conseil Général de leur département, qui rejoignent ainsi leurs homologues Henri Fréville, sénateur lui aussi, et René Pléven.

Le dosage départemental, cependant, avait été critiqué en janvier 1974. Le dosage politique aussi ; il avait été fait par André Collin à rériter au conseil régional : « pour éviter la commission à refuser un peu seulement de secrétaire pour Charles Josselin et à s'absenter dans les votes pour le bureau. Les données seraient tellement différentes douze mois après ? »

Quant aux commissions, le projet initial avait fait l'objet d'une critique fondamentale d'André Collin, appuyé des observations de Michel Cointat, Louis le Pen et René Pléven lui-même. « Il y a », dit André Collin, un mélange de compétence d'une commission à une autre, des attributions de compétences à une commission qu'il pouvait partager et à l'autre, à mon avis, proposer au C.R. une répartition autre des compétences à travers les commissions, et sans doute, une définition nouvelle des commissions pour le C.R. »

Puisque lois en cours d'année, des conseillers apostrophèrent des rapporteurs, leur reprochant de brouiller sur le pré voisin. Yvon Bourges alla jusqu'à déclarer : « petit matériel outillage et mobilier ». On y apprend également « qu'une



N° 61 — Février 1975 — Page 9

commission fit partie de la commission des finances qui l'occupait de tout ! Un partage satisfaisant ne semble pas plus aisée que la séparation des couleurs de l'arc-en-ciel !

Au C.R.E.S., les températures ont été aussi démontées mais avec moins de vigueur. Aucun renouvellement de bureau ne marquera cette assemblée cette année. Toujours, Maurice Charreton, du syndicat CGTFO, va reprendre publiquement sa place ; peut-être alors également ses deux collègues dont Paul Collinon qui s'était retiré juste après avoir été élu vice-président. Il n'est pas impossible non plus que les deux autres C.R.E.S. fassent leur entrée au C.R.E.S. cette année.

Par ailleurs la C.R.E.S. décidera de revoir la façon dont elle avait conçu sa commission déléguée.

### LES LEÇONS DE L'HISTOIRE

La loi en effet de juillet 1972 l'interdit : « le conseil régional peut déléguer à son bureau ou à une commission élue ou son sein le pouvoir de prendre des décisions ou de formuler des avis sur des objets limitativement précisés » (article 12). Les débats de novembre 1973 ont été tenu pour le C.R.E.S. que non le C.R.E.S. : « pour l'exercice de ces délégations, le bureau ou la commission siège au plus une fois par mois dans l'intervalle des réunions ».

Depuis leur création, en douze mois, les commissions déléguées se sont, en réalité, réunies quatre fois, les 24 mai, 29 juillet, 26 octobre 1974 et 24 janvier 1975. Leur objectif principal n'a pas été de gérer la réserve d'intervention urgente, versifier les crédits d'études ou quelques autres sommes affectées en scandale façon globale... Mais leurs débats ont pris une dimension plus fondamentale.

Au moment de leur mise en place déjà, Henri Fréville avait souligné que « nous sommes à un moment très important des débats de cette assemblée » et Georges Lemoine avait répondu : « nous sommes à un point qui est capital dans le débat sur le règlement intérieur ».

François Manach avait lancé ce débat en évoquant le rôle joué par la Commission Départementale au sein des conseils généraux : « je pense qu'il également, nous devons dire une commission qu'on appellerait commission régionale ».

Yvon Bourges répliqua qu'un établissement public n'était pas collectivité territoriale, et que le parallèle ne pouvait donc être fait entre conseil général et conseil régional, « ce n'est possible ni légalement, ni juridiquement ».

S'agissant d'une dimension régionale, Henri Fréville évoqua la Commission Intermédiaire des Etats de Bretagne. Les deux députés de la Bretagne, les deux amis dans une ville bretonne pourtant l'impôt et financer les grands travaux ; lors des sessions, la « Commission Intermédiaire » assurait la continuité. Elle fut illustrée par des noms célèbres comme celui de Louis-Guy Guérin de Vauréal (évêque) (4) et il n'est pas impossible que, pour la première fois, les deux assemblées

hommes qui feront une intégrité qu'ils inquirent la monarchie.

Ils inaugureront surtout les élus régionaux car, face à eux, « la Commission intermédiaire, selon Henri Fréville, a milité en force et peu à peu en force dans l'assemblée ». Avec ce rappel, l'assistance entendait montrer ce qu'en contre une commission du conseil général, à l'exemple de celle des Etats, pourrait faire pour un pays par une politique parisienne, provincial, voire autonomiste. « Que nous fourrions à son moment donné sur un sujet précis, que nous lui donnions la possibilité de nous donner un avis, ou non, je n'en sais rien », écrivit le rapporteur au rapporteur général à la régence. Mais que, dans les conditions cette délégation pour toute la durée de son existence, c'est très grave ».

### CHOPER LA LOI SANS CHOPPER

En dépit de l'opposition de Jacques Crocq et Yann Bourges, le Bureau du conseil régional récupéra les fonctions de la commission déléguée. Dans ce cas les présidents de Commissions assistent aux réunions de Bureau ». Le mot « assistent » n'a pas été analysé : mais si la commission déléguée était amenée à délibérer en séance, l'assistance pourrait être mise pour savoir si les personnes nommées missions permanentes ou non. La coutume du C.R. devrait inviter le texte du règlement intérieur et voilà que le rapporteur général du budget soit aussi présent.

C'est Joseph Marzec qui avait plaidé pour la possibilité qui avait proposé. Chopper cette possibilité d'une commission déléguée « puisque c'est légal ; mais qu'elle soit distincte du bureau afin de régulariser la représentation des départements ». Elle est composée de six membres du bureau et des présidents de commissions ; son président est Victor de Castelnau.

Jean Guijonach avait averti : « redisons bien les fonctions car très vite la commission pourra entrer en conflit avec le bureau ! ». C'est pour éviter cette éventualité et pour d'autres commodités sans doute que le C.R.E.S. copiera cette année le C.R. : « 8 membres du bureau à la place de la commission déléguée. Une première réunion de la commission sera déroulée le 5 novembre à Saint-Brieuc, sans qu'il s'agisse de la commission déléguée ».

Par commodité les réunions des Commissions Déléguées ont toujours fait suite dans l'après-midi à des réunions des bureaux dans la matinée. Mais si celles-ci ont été distinctes, celles-là ont toujours été communes. C'est là un point significatif.

Il est vrai que « l'opposition » est absente des commissions déléguées. Quand il s'agit des réunions générales du C.R., elle existe mais que l'absence de présence le C.R.E.S. entraîne néanmoins lorsque sans les syndicats CGT et CFDT (3). La venue du ministre Simone Veil fut cependant l'occasion d'une certaine surprise. (4) et il n'est pas impossible que, pour la première fois, les deux assemblées

évoquent ensemble une journée à la réunion des deux régions de Bretagne.

Les réunions régionales des commissions déléguées font elles des organisations de petites assemblées, puisque le préfet de Région et ses services y participent alors que les bureaux ne travaillent qu'avec leurs seuls membres. Cette « troisième » présence risque par contre d'avoir : « dégager des tensions au caractère platoniforme ».

### BEAUCOUP DE CHOSES

SEULEMENT LA

Un certain « flou » emarie donc les Commissions déléguées. Au-delà de leur rôle du jour précis, elles ont absorbé des fonctions de l'administration régionale, fusion et fusion et la mise au point d'un protocole sur la répartition des compétences et la collaboration C.R.-C.R.E.S. ; en juillet la situation de la région face à l'encadrement du crédit ; en débattre les aspects européens des problèmes de la mer et en janvier l'environement. Généralement peuvent que débattre la légalité, les modalités doivent être prononcées, que délegation pourrait être accordée pour des dossiers comme la Renovation rurale ou celui qui nous touche de très près, l'Information.

Besoin de concevoir penser aussi que les deux commissions déléguées sont deux entités distinctes. De nombreuses conversations nous l'ont confirmé : les réunions étant espacées, la plupart « éloignent », sans cesse précisément qui tiennent quelque chose de la permanence. Il leur apparaît que « beaucoup de choses se perdent », que « c'est là que se situe le problème ». C'est pourquoi il convient de distinguer les commissions permanentes, mais leur permanence n'a pas été reconnue, par exemple, par quelques chose qui soit le garant de la bonne exécution de la volonté des élus.

Ce quelque chose serait donc la « Commission déléguée », « à condition qu'elle ne soit pas supérieure au mandat et qu'elle soit portée par l'administration mais en recours plafonné à l'initiative ».

Puisque, peu à peu, la restauration des actualités régions paraît plus probable, le rôle des commissions déléguées peut-être fondamental. Une extension des pouvoirs, imposant un élément permanent, et tout ce qui sera fait pour accroître ces pouvoirs de la région, passe par la commission déléguée.

### RAYMOND LETERTRE

(1) Voir Armor n° 60, janvier 1975, page 24.  
(2) Voir Armor n° 38, novembre 1974, pages 12-13.

(3) Voir Armor n° 30, mars 1975, page 12-13.  
(4) Voir Armor n° 39, décembre 1974, page 16.

\* Jean de Dreux, président du Comité général de l'Ouest Atlantique, et vice-président du Conseil régional des Pays de Loire, a reçu mandat de prendre contact avec le Conseil régional de la Bretagne « administrative », en vue d'une réunion commune des bureaux des deux conseils régionaux.

## institutions régionales

Première mi-temps sous le signe du Verseau

# Faire le plus avec le moins

\* Les noms des batailles sont les mêmes. (Gargantua)

**L'ARGENT.** La première partie du conseil du Comité Economi-que et Social (CES) et du Conseil Régional (CR) de Bretagne s'est passée à mettre au point la meilleure position de ce prévieux cardan. Comment est-il possible d'accoupler une moindre pression fiscale avec un maximum de réalisations concrètes ?

n'accouplerait pas ces deux points ; malgré le caractère peu démocratique de l'institution, nous avons choisi pourtant d'y participer. Je prends acte du refus de cette assemblée d'accorder deux sièges au bureau pour l'opposition. Nous refusons nous de participer au bureau. Et tout le moins ! C'est pourquoi le bureau n'a pas été élu par la validité ! François Yves Dollo lui demanda de revenir sa position puisque la majorité du conseil était d'accord pour laisser un poste de vice-président à la minorité. L'an passé par la voix de René Plevén, elle n'avait offert qu'un poste de secrétaire. « Vous voulez que ce soit les autres qui vous refusent. Réfléchissez, ce serait triste de commencer cette séance par la division ».

## LE BUDGET REGIONAL

(en millions de francs)

DEPENSES	Proposé par le Préfet Avec du CES	Voté par le CR
<b>Politiques régionales</b>		
1 — Routes	17 emprunt 74 emprunt 75	16 1,8 20 21
2 — Télécommunications	2,9 (refus du CES emprunt 74 emprunt 75)	0 6,45 42,5
3 — Acquisitions foncières	3	3,5
éventuel emprunt 75		1,5
4 — Recherches ministères	2	2
5 — Elevage	1,6	1,6
Dépenses engagées en 1974	5	5
Fonds d'intervention	10	8
Réserve non affectée	1,4	1,45
Etudes	1,7	1
Fonctionnement	2,5	2,5
Total	57,35	62,5
<b>RECETTES</b>		
● Taxe sur les permis de conduire	4	4
● Taxe additionnelle sur les cartes grises	19	15,2
● Taxe additionnelle aux droits de mutation	18,3	34,790
● Taxe additionnelle aux impôts locaux	20,2	15,310
Total	61,7	49,3
Équivalent par habitant	25 francs	30 francs

N° 62 — Mars 1975 — Page 9

Il s'agissait en effet du 27 au 29 janvier pour le CES, du 1 au 13 février pour le CR. Enfin le budget régional (recettes et dépenses) et d'examiner les conditions d'utilisation des crédits de l'Etat pour 1975. Nous laissons pour le mois prochain ce chapitre ainsi que le reportage des débats qu'il a suscités ; la matière est par ailleurs suffisamment abondante, à commencer par l'élection du CR.

### S : LE CHIFFRE DE L'UNION MANOUEE

N'ayant pas cette année désigné de candidat, les dix conseillers de l'opposition se sont abstenus dès l'élection du président M. René Plevén, présenté par André Collet, pour François Le Doucen. Raymond Morellin, Henri Fréville, étaient donc élus à l'unanimité des 49 votants.

Une suspension de séance prolongée permet les dernières mises au point. Avant que Louis Le Roux ait dénoncé « le caractère intolérable du résultat des élections », l'élection du bureau pourrait corriger la loi anti-démocratique sans laquelle nous serions treize commissaires ici. Il faudrait donc deux sièges pour l'opposition et je serai candidat !

Aussitôt après le retour en séance, Louis Le Pensec savait que l'assemblée

dans le sens de la coopération : « croyons un cinquième poste, qu'il soit pour la gauche et pour lui-même ». Il fallait tout d'abord modifier l'article 2 du règlement intérieur. Yves Estève, président du moment comme doyen d'âge, jugea l'amendement recevable et le fit adopter à mains levées.

Ainsi d'un exemple : la Bretagne ne pourra-t-elle pas faire appel à ses épargne-pièces qu'à des pétro-dollars pour participer, même de façon symbolique, à la recherche d'hydrocarbures au large de ses côtes ? Seul le Conseil d'Etat peut lui donner l'autorisation.

Autre désappointement : ce retard considérable de l'administration dans l'enregistrement des dépenses : « les crédits manquent au 1<sup>er</sup> octobre ne représentent que 10 % des dépenses votées en mars ! » Certains transforment le point d'enregistrement en point d'interrogation. Y autorisé quelqu'un au niveau local, l'autre au niveau régional, l'autre au niveau national ?

Tout aussi peu différent, il en va également du conseil ayant créé un cinquième poste de secrétaire. Il restent quatre dont trois occupés par des docteurs en médecine et chirurgie, Ferdinand Thomas, Pierre Etienne, Henry Bénard, alors que deux portaient un ancien, le général du Chastel. L'opposition aurait alors

sous le coup de la sécheresse, mais l'empêche de voter. Il paraît très peu probable de voir une période de « soutien de l'économie » devenir une période de relâche : les factures locales sont en hausse et ce n'est pas parce que l'Etat accorde la paix fiscale que les dépenses votées sont engagées que très lentement (11 million dépensé en toutes sur les 33 inscrits au budget 74 !) — Il paraît naturel en cause les subventions versées par l'Etat d'investissement.

Les régions sont des « minuscules ou handicaps nécessitant la présence d'un maître avec lequel il faut négocier une allocation d'assiette, mais une minuscule plus tard il n'en apprenait pas moins au préfet que « pour aider à l'efficacité de nos travaux, nous avons déjà créé un groupe de « correspondants économiques et sociaux » entre les préfets et les présidents du conseil régional dans le sens de notre Région, pour mieux en résister les familles et les besoins et essayer d'appuyer les meilleures solutions ».

Il s'agit de l'assiette des organismes membres du CES (Chambres de commerce, universités, banques, agriculteurs, transports...), au total pris d'une trentaine de spécialistes qui ont déjà été réunis une première fois à la mi-janvier, puis deux fois au cours de l'année. Ainsi, à l'esprit une comparaison avec le groupe des « correspondants » serait à l'Establishment public régional ce que la « Mission » est à la Préfecture de Région. En tout cas cette création met en relief le rôle d'initiative » que se reconnaît le CES.

C'est encore sur des suggestions qu'Henri Doucet tenimmois une ardente intervention : élaborer un tableau de bord statistique permanent de la situation économique et sociale de la Bretagne (3) et relancer l'industrialisation par décentralisation, promotion et accès au Fonds européen de développement régional (la Bretagne doit avoir une part des 15 % alloués à la France) — nouer la carte maritime.

L'imagination est aussi du côté des participations, faire prendre, prendre des participations, faire

N° 62 — Mars 1975 — Page 10

— 37 —

des avances. Un citoyen dit qu'il a 18 ans dispose maintenant de tous ses droits. Les établissements publics régions restent des personnes morales mais

« brisées les rigidités, qui paralyse les efforts ». Raymond Morellin suggéra de concentrer les zones de rénovation rurale par des zones de réaménagement économique.

### CONTRE : LA LOGIQUE POUR : CONTRE LE REPIR

S'étant très longuement attardé sur la conjoncture économique et sur les crédits de l'Etat, le CES examina à grande enjambée en séance publique le budget régional 1975, s'en remettant à l'avis des conseillers et des finances. Le rapport de René de Foucauld fut on ne peut plus bref. « Nous sommes d'accord avec les propositions du préfet tant sur les recettes que pour les dépenses ».

Seule une ligne budgétaire avait été rejetée : celle concernant la construction d'un G.E.T. télécommunications qui serait tenu au point de contrôler tous les boudreaux pour le détail aurait été rejeté, mais l'ordre du jour l'a accepté.

Le pari fut très probable de voir une période de « soutien de l'économie » devenir une période de relâche : les factures locales sont en hausse et ce n'est pas parce que l'Etat accorde la paix fiscale que les dépenses votées sont engagées que très lentement (11 million dépensé en toutes sur les 33 inscrits au budget 74 !) — Il paraît naturel en cause les subventions versées par l'Etat d'investissement.

Nous recommandons aux différents chapitres et les interventions qui ont suivi leur examen, ne retiennent que les implications de votre global. Même avec les économies réalisées par rapport aux programmes initiaux, le budget 1975 devrait mettre au vote 49,3 millions, soit un tiers de plus des 37 millions de 1974 (1). « Je voterai contre », dit le premier Louis Le Roux, puisqu'on augmente la fiscalité et que l'Etat devra relayer par la République. « Le préfet a dit qu'il n'avait pas réussi », critiqua Jacqueline Douchet. Pour ailleurs si une politique d'emploi peut paradoxalement être synonyme d'insécurité, elle hypothétique. Nous nous abstenons. » « Nous voterons », dit René Plevén. « Nous voterons », insista Charles Josselin.

« Tout dans nos budgets, toutes nos dépenses auront des répercussions sur l'emploi », tint à corriger René Plevén. Georges Lombard fut plus sec : « d'ici l'Etat pourra au moins faire relayer d'emplois n'importe où », rétorqua Jacqueline Douchet. Pour ailleurs si une politique d'emploi peut paradoxalement être synonyme d'insécurité, elle hypothétique. Nous nous abstenons. » « Nous voterons », dit René Plevén. « Nous voterons », insista Charles Josselin.

« Toute notre réflexion a été basée sur l'emploi », dit à son tour Charles Josselin.

Et de prendre à rémonter l'invention du Premier ministre à « proposer des plans régionaux qui pourraient faire l'objet de conseils entre les Régions et l'Etat ». René Plevén est plus précis dans son commentaire : « 20 ans après la première initiative régionale en matière de planification, celle du CELIB, c'est le moment pour nous de nous renouveler. »

Ce qui agace le président c'est que les administrations s'envoient circulaires ou instructions sur les Régions sans que les intéressés n'en aient connaissance ! « Nous savons pas encore de façon certaine si la Région peut être propriétaire, prendre des participations, faire

N° 62 — Mars 1975 — Page 10

### TOUJOURS — SANS DOMICILE FIXE

C'est juste avant ce vote que René Plevén glissa furtivement l'examen d'une



**notes personnelles :**

il n'y a plus  
d'abonné  
aux

30.50.42  
30.03.68  
30.06.66



OFFICE  
REGIONAL  
DE PUBLICITE

a abandonné  
ces numéros  
pour mieux  
vous servir

**DESSORMAIS  
PLUSIEURS LIGNES  
EN 1 SEUL NUMERO  
(99).79.13.40.**

ORP : 7, quai de la prévalaye, Rennes.  
ORP conseil : 29, rue St-Hélier, Rennes



79.13.40.  
un seul numéro  
plusieurs services

**orpc**

Gestion de budget publicitaire  
Opération promotionnelle  
Lancement de produit  
Etude marketing  
Studio de création  
Maquette

**orpd**

Distribution directe  
boîte à lettres  
Distribution personnalisée  
Routage

**orpr**

Régie exclusive des publicités  
Foire Internationale de Rennes  
et Stade Rennais.  
sans oublier:

**orpi**

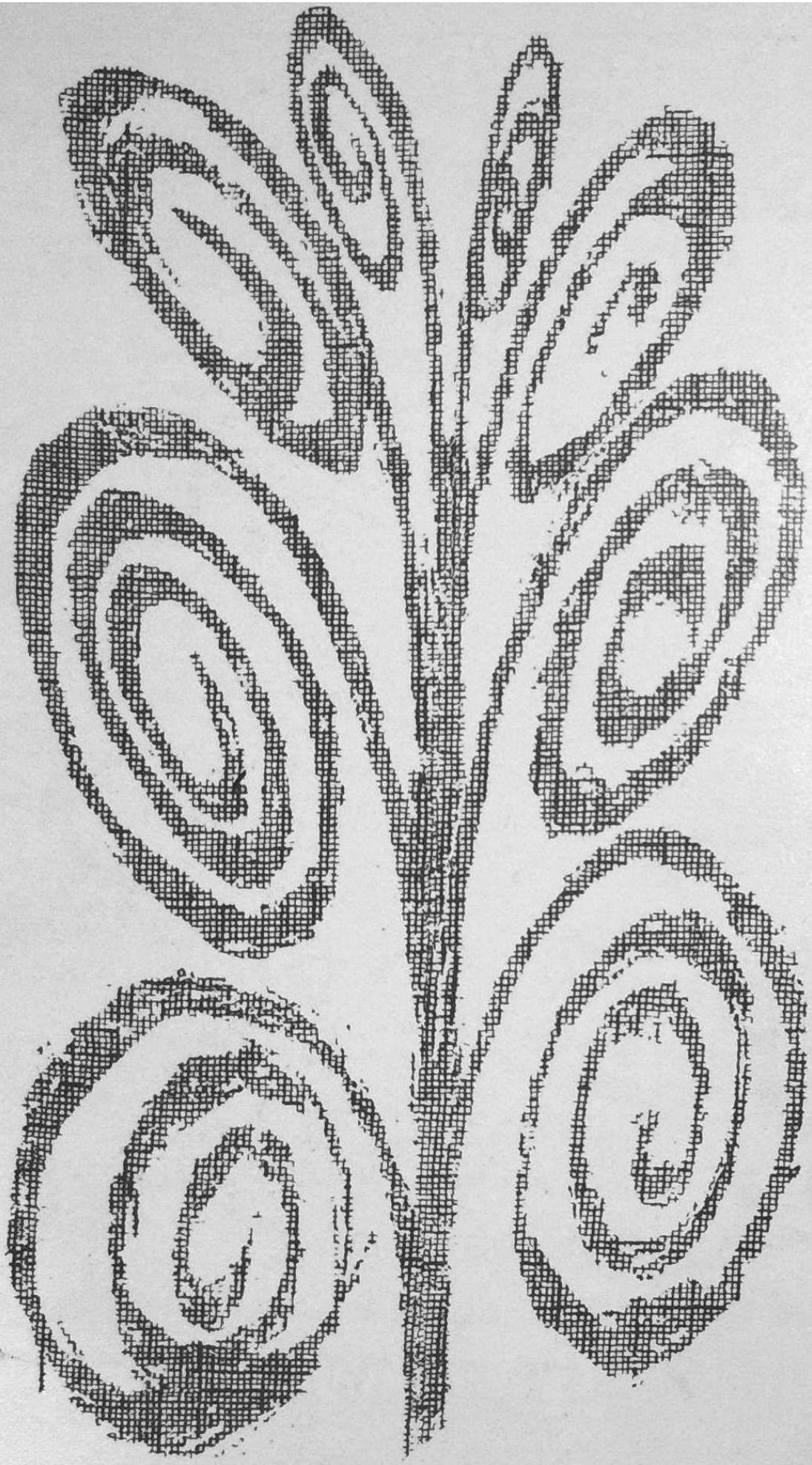
Du prospectus à l'affiche  
IFFENDIC, Tél. 09.11.44.

## Bretagne-Expansion

### lance les grands dossiers de la région

Premier titre à paraître début mars : PETROLE : au large des côtes bretonnes ?  
une enquête de Raymond LETERTRE

Edition de « Bretagne-Expansion » — B.P. 645 — 35008 RENNES Cédex



**Netra na den na viro ouzimp  
da vont war du ar pal.**